RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012







Table des matières	
ÉDITO	
Présentation de la DEAL	
Les enjeux majeurs et les priorités de la DEAL	
Connaissance et prospective	
Gestion durable des ressources naturelles	
Infrastructures et mobilité	
Aménagement du cadre de vie, logement	
Risques et sécurité	
Sécurité énergétique	
Les orientations stratégiques de la DEAL	
L'organisation de la DEAL	
SERVICE PILOTAGE STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Service Planification, Connaissance et Evaluation	
Le Secrétariat général	
Service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages	1
Service Risques, Energie, Mines et Déchets	1
Service Fluvial, Littoral, Aéroportuaire, Portuaire	1
SERVICE AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION, LOGEMENT	1
Service Infrastructures et Sécurité routières	1
LA DIRECTION	1
Comité de suivi du Grenelle	14

SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
Elaborer, diffuser et mettre en œuvre le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE)	16
STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	17
FAVORISER LA CROISSANCE VERTE	19
DÉVELOPPER LE MÉCÉNAT ENVIRONNEMENTAL	19
FAVORISER LA COOPÉRATION RÉGIONALE	20
Elaborer une stratégie éco-responsable à la DEAL	21
En matière de Construction	22
Les travaux réalisés en 2012	22
LES TAXES D'URBANISME LIQUIDÉES EN 2012	24
LE LOGEMENT SOCIAL - LOGEMENTS FINANCÉS PAR TYPE ET PAR BASSIN D'HABITAT	28
LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES POLLUTIONS	30
Les risques accidentels	30
Les risques chroniques	31
BILAN 2012 (RISQUES ACCIDENTELS ET CHRONIQUES)	31
LES DÉCHETS	32
Inspections risques accidentels et chroniques	32
LES RISQUES NATURELS	33
Mines et carrières	34

Carte des titres miniers en Guyane pour l'année 2012	36
Procédures et règlementation	37
FLEUVES	38
Gestion du domaine public fluvial	38
Entretien des cours d'eau	39
Démolition des barrières chinoises sur la rivière de Cayenne	39
Entretien des marais de Kaw	39
EXPLOITATION DES VOIES NAVIGABLES	40
Aménagement du saut Hermina	40
Balisage	40
Aménagement des sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock	41
Hydrométrie / Hydrologie	42
RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT FLUVIAL	43
Transport public fluvial sur le Maroni	43
LITTORAL	44
Gestion du littoral et du domaine public maritime sec	44
GESTION DU TRAIT DE CÔTE	45
DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, PROSPECTIVE ET GESTION À LONG TERME DU TERRITOIRE LITTORAL GUYANAIS	45
A ÉROPORTUAIRE	46
Aménagement des aérodromes du Conseil général	46
Tour de contrôle de l'aéroport Félix Éboué	46

Portuaire	47
Dragage du chenal	47
RÉHABILITATION DU QUAI 2	47
Quai pétrolier	47
Instruction des fonds européens et Contrat de Projet Etat / Région	48
Animation de la politique des déplacements	50
Aménagement du Territoire	5.
OBSERVATION TERRITORIALE ET ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION	52
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	53
Education à l'environnement et au développement durable	53
Information géographique et diffusion de la connaissance	50
Infrastructure et sécurité routières	55
Maitrise d'ouvrage	54
Nouveau pont du Larivot	54
Ingénierie Routière	5!
Aménagement du giratoire de Balata	5:
RÉGÉNÉRATION DE LA RN2	50
La voie d'accès au Pont sur l'Oyapock	50
Aménagement du giratoire des Maringouins sur la RN1	57
Entretien et Exploitation	58
Parc Routier	59

Unité Ouvrage d'art	60
Buses métalliques	60
Pont du Larivot	60
GESTION DES ENTREPRISES	62
Contrôle des transports	64
LA DEAL RENCONTRE SES VOISINS	66
RENCONTRE BRÉSIL - GUYANE - SURINAME	66
LIAISONS FLUVIALES	67
BAC GABRIELLE	67
L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	69
Les actions de sécurité routière	70
ÉDUCATION ROUTIÈRE EN CHIFFRES	71
Réserves naturelles	72
Stratégie en matière de biodiversité	72
MILIEU MARIN	74
Sites et paysages	75
Sites inscrits, site classé, patrimoine géologique	75
Parc naturel régional	76
Valorisation de l'information Environnementale	77
Parc amazonien de Guyane	77
Gouvernance dans le domaine de l'eau	79

Suivi de la qualité des masses d'eau	80
Police de l'eau	80

ÉDITO



L'année 2012 est la seconde année de fonctionnement de la direction de l'environnement. de l'aménagement et du logement -DEAL-, après

fusion des réalisée services

en 2011. La DDE, la DIREN et la **DRIRE** sont définitivement mariées pour apporter une compétence technique et administrative unique dans une nouvelle direction couvrant l'essentiel du champ des politiques de développement, et à même de pouvoir les dynamiser pour le respect des trois piliers indissociables du développement durable: Pilier social, pilier environnemental et pilier économique.

Ceci est particulièrement important, pour pouvoir agir positivement pour possible que par l'implication sans la Guyane, territoire à la croisée des chemins, à la dynamique démographique exceptionnelle, qui a à redéfinir son modèle de développement.

L'année 2012 rapprochement physique des équipes d'abord le leur. avec la diminution du nombre de nos implantations, et d'importantes modifications dans le fonctionnement interne avec la fin de l'essentiel des transferts de missions.

Le rapport d'activité 2012, a été conçu dès le départ pour une lecture électronique, j'espère qu'il apportera un éclairage qui sera instructif pour ses lecteurs. La curiosité pouvant être complétée par notre site internet, modernisé lui aussi.

Le travail de la **DEAL** se traduit par des réalisations sur le terrain, en partenariat avec les collectivités locales, ou en direct. Elles sont toutes motivées par l'intérêt général et le développement durable de la Guyane Française, dans son environnement sud américain.

Ce travail, il faut le souligner, n'est faille de nos agents. L'année 2012 n'a pas toujours été simple, le sens du service public et le professionnalisme des agents de la direction a permis les

a vu aussi le réalisations décrites ici; ce travail est



Il n'est évidemment pas possible de conclure cet édito rappeler sans que l'année 2012 a aussi vu la disparition brutale du premier directeur de la DEAL, M. Jean Leduc. Ce rapport,

qu'il aurait dû signer, lui est donc dédié.

Denis GIROU

LA DEAL DE GUYANE : UNE PRÉSENCE TERRITORIALE FORTE ET DES MISSIONS TRANSVERSALES

Présentation de la DEAL

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) s'inscrit comme un acteur majeur en Guyane pour répondre aux attentes de toutes les composantes de la société (institutionnels, administratifs, associatifs, enteprises), dans le champ du développement durable au plan local comme au plan national.

Sous l'autorité du préfet de région, elle est le service déconcentré des ministère de l'écologie, développement durable et énergie, ministère de l'égalité des territoires et du logement, ministère du redressement productif.

Le thème des conditions de vie outre mer (dont le logement social) est piloté par le ministère de l'outre-mer.

La **DEAL** c'est avant tout, des hommes, des compétences, des moyens et une énergie au service du territoire. La **DEAL** travaille sur 6 grands thèmes :

- La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement à l'échelle régionale
- Les risques, l'énergie, mines et déchets
- La connaissance et les stratégies des territoires
- Les fleuves, littoral et police de l'eau
- Les milieux naturels, la biodiversité, les sites et paysages
- Les infrastructures et la sécurité routière

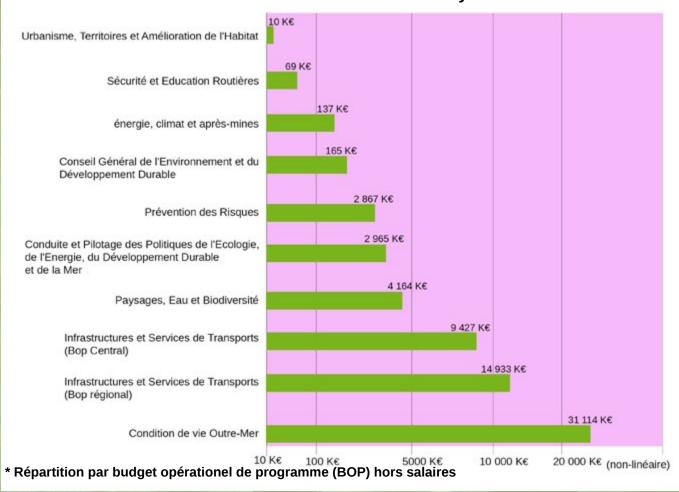
L'organisation mise en place cherche à répondre aux grands enjeux du territoire et couvrir l'intégralité de ses missions.

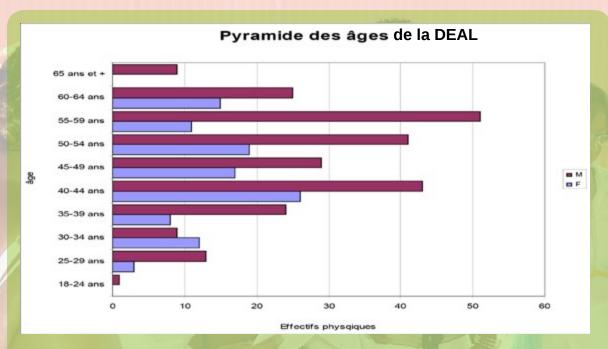


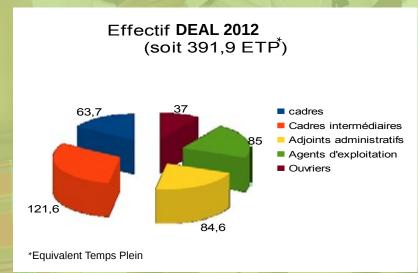




Répartition des crédits 2012^{*} Les programmes d'intervention de la DEAL Guyane











LES ENJEUX MAJEURS ET LES PRIORITÉS DE LA **DEAL**

CONNAISSANCE ET PROSPECTIVE

Il s'agit pour la **DEAL** d'assurer la collecte d'informations et l'expertise technique dans les domaines :

- des transports (maritimes, fluviaux, terrestres)
- de l'habitat et du logement (logement social, habitat insalubre, ville nouvelle)
- des industries
- de l'énergie et du climat
- du milieu naturel et des paysages



GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Compte-tenu de l'importance, des spécificités et de la richesse écologique du territoire Guyanais, la **DEAL** s'implique dans :

- la protection des écosystèmes et des espèces (faune, flore), terrestres et aquatiques
- le développement de la connaissance sur la nature ainsi que sur l'eau et ses usages

Infrastructures et mobilité

L'étendue du territoire guyanais nécessite un engagement lourd de l'État sur :

- les routes nationales : la mise aux normes des infrastructures
- le port de commerce de Dégrad des Cannes : la poursuite de la mise aux normes et la reconstruction des quais du port
- les fleuves et rivières : l'aménagement des passages de sauts, des cales et appontements au droit des communes situées le long des fleuves pour favoriser le développement du transport fluvial

- les aérodromes : l'amélioration des pistes d'aérodrome des communes de l'intérieur permettant d'accueillir en tout temps les avions desservant ces dernières
- les transports collectifs : favoriser la mobilité de la population par l'organisation des transports collectifs urbains et inter-urbains
- les aménagements insérés dans une politique forte de développement durable, respectueux de l'environnement.



AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE, LOGEMENT

La **DEAL** au service du territoire et de sa population s'inscrit dans des actions de soutiens financiers et logistiques afin de :

- accélérer l'offre de terrains aménagés par la mobilisation de tous les aménageurs du département pour mettre en œuvre des ZAC,
- mobiliser tous les crédits nécessaires pour augmenter l'offre de logements (Ligne Budgétaire Unique (LBU)), Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH),
- accompagner les organismes constructeurs de logements sociaux dans le montage de projets,
- accompagner les communes de Cayenne, Kourou et Matoury dans la réalisation de leurs projets de rénovation urbaine,
- accompagner les collectivités locales dans la lutte contre l'habitat précaire,

 d'insérer ces aménagements dans une politique forte de développement durable.



RISQUES ET SÉCURITÉ

La **DEAL** participe au développement du secteur économique guyanais et à la sécurité des biens et des personnes au travers des thèmes variés :

- activités du Centre Spatial Guyanais dont la réglementation et le contrôle exigent une grande réactivité
- dépôts d'hydrocarbures, des moyens de production d'électricité, des dépôts d'explosifs de grande taille (SEVESO), barrage de production d'électricité qui impliquent une gestion des risques majeurs
- glissements de terrain
- érosion du littoral

SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

La prévention des risques est une mission importante de l'Etat. La **DEAL** intervient sur :

- La prévention des risques liés aux installations portuaires aux transports, la mise en conformité des installations de stockage ou de production d'énergie
- La constitution ou le maintien par les opérateurs des stocks stratégiques en hydrocarbure (dont butane)
- La participation à la définition prospective des moyens de production énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- Une politique d'efficacité énergétique, de maîtrise de l'énergie



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA **DEAL**

Il s'agit pour la DEAL de pouvoir :

- Anticiper les dynamiques des territoires par l'acquisition et le partage de connaissances, l'action prospective et l'évaluation dans tous les domaines portés par la DEAL
- Dynamiser un aménagement



équilibré des territoires

- Promouvoir une gestion maîtrisée des ressources (faune, flore, eau, sol et sous-sol) et préserver la biodiversité
- Développer les infrastructures vitales de transport et de déplacement (routes, fleuves, ports et aérodromes), les gérer

de façon optimale et selon les principes du développement durable

- Accélérer la production de logements
- Renforcer la sécurité d'approvisionnement, développer les énergies renouvelables et l'autonomie énergétique
- Garantir la sécurité des personnes (risques naturels et technologiques) et améliorer la sécurité routière
- Réduire les impacts sanitaires et environnementaux liés aux activités humaines







L'ORGANISATION DE LA DEAL

La **DEAL** s'appuie sur 8 services, avec à leur tête, un directeur et deux directeurs adjoints. Elle est implantée sur tout le territoire Guyanais.

La direction est localisée sur deux sites à Cayenne (Buzaré et Vieux Port).

Les antennes locales sont représentées par des centres d'exploitation et services répartis sur les communes de Cayenne, Kourou, Iracoubo, St Laurent, St Georges.



SERVICE PILOTAGE STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il pilote la déclinaison de la stratégie nationale de développement durable dans les plans et schémas, développe les partenariats et la gouvernance avec les acteurs impliqués dans la réalisation de ces plans.

Il a également une mission d'impulsion pour développer les démarches de développement durable chez tous les acteurs et partenaires, élus, administratifs, associatifs, scientifiques pour promouvoir et approfondir les objectifs de la Guyane dans ces domaines. À ce titre, il assure le suivi de la mise en oeuvre territoriale du Grenelle de l'environnement.

Il coordonne les actions de la coopération internationale de la **DEAL**



Service Planification, Connaissance et Evaluation

Ceservice a encharge la connaissance et l'évaluation environnementales et tous les observatoires comme celui de la commande publique BPD.

Il assiste les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets, et la gestion des fonds européens.

Il veille au respect des principes et à l'intégration des objectifs du développement durable, promeut la participation des citoyens dans l'élaboration des projets, pilote l'information, la formation et l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

Il participe, avec d'autres services,



au soutien et au développement des écotechnologies.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Il organise des fonctions support efficaces au service des missions de la DEAL et de la Direction de la Mer (DM), et développe les compétences internes nécessaires
- Il prépare les dialogues de gestion, les reporting vers les responsables de programmes
- Il intègre les compétences pour renforcer les analyses et avis de la direction
- Il suit le chantier « Mutualisation » avec la préfecture

Il est composé de deux pôles

1. Le Pôle pilotage / coordination qui a en charge de développer des actions permettant la mise en place d'une démarche qualité, de préparer et de gérer les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) tout en visant la performance.

2. Le Pôle missions opérationnelles qui traite de la Commande publique ; de la Gestion financière ; de la gestion des ressources humaines ; de l'informatique ; de la formation et des recrutements ; de l' action sociale de la logistique et des moyens généraux.

SERVICE MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES

- Il élabore et met en oeuvre les politiques de l'Etat dans les domaines de la préservation et de la gestion des sites, des paysages et de la biodiversité.
- Il soutient la connaissance de la faune, de la flore, et des milieux naturels.
- Il coordonne la gestion des les réserves naturelles nationales.
- Il met en oeuvre la politique de l'Etat dans le domaine de l'eau.
- Il assure le secrétariat du comité de bassin, la mise à jour et le

- suivi du **SDAGE**, la mise en oeuvre de la directive cadre européenne sur l'eau.
- Il assure la police de l'eau
- Enfin, il veille à faire prendre en compte les paysages et la protection des sites dans les projets, plans et programmes.

Ce service a vocation également à apporter un soutien fort en termes de connaissance des milieux aux autres services de la **DEAL** .

SERVICE RISQUES, ENERGIE, MINES ET DÉCHETS

- Il a en charge le contrôle et la sécurité des activités industrielles, de l'énergie et de sa maîtrise, de la qualité de l'air, de la prévention des pollutions, du bruit, des risques naturels et technologiques et des risques liés à l'environnement, de la gestion des déchets.
- Il prépare l'application des procédures réglementaires dont les enquêtes publiques, la tenue des différentes commissions, pour la DEAL mais aussi pour d'autres services.





SERVICE FLUVIAL, LITTORAL, AÉROPORTUAIRE, PORTUAIRE

Sa mission est de développer une gestion et une exploitation exemplaire des domaines publics fluvial et maritime.

- Il concourt à la protection du littoral, à la gestion intégrée des zones côtières et littorales du domaine public maritime en relation avec la direction de la mer.
- Il participe à la maîtrise d'ouvrage fluviale et côtière intégrant les fondamentaux du développement durable.
- Il gère les missions portuaires et aéroportuaires jusqu'à leur transfert.

Ce service élabore et met en oeuvre une politique d'aménagement durable des territoires.



SERVICE AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION,

LOGEMENT

Dans le domaine des constructions et logement, il prépare un plan annuel quantitatif (nombre de logements) et qualitatif (méthodologie et performance énergétique).

Il met en oeuvre les politiques dans le domaine de la rénovation urbaine et de la lutte contre l'habitat indigne.

Il a en charge les aspects réglementaires de l'urbanisme relevant de l'État.



SERVICE INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES

Ce service est en charge des infrastructures et des services de transport, du contrôle des transports terrestres, de la circulation, de la mission sécurité et éducation routières dont le chef de pôle est le directeur de cabinet du Préfet.

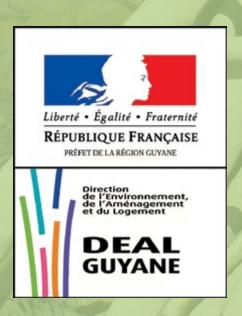
Il développe et entretient les infrastructures vitales de transport et de déplacement en veillant à leur intégration dans un schéma d'aménagement durable.



LA DIRECTION

La direction est composée « d'une équipe » : un directeur et deux directeurs-adjoints chargés de :

- mettre en oeuvre au niveau local les orientations stratégiques qui doivent mettre en application les politiques nationales,
- favoriser les partenariats régionaux,
- garantir le bon fonctionnement de la DEAL.









Denis GIROU Directeur

Secrétariat de direction Véronique BOLLENGIER

XXXX

Gilles MORVAN Directeur adjoint Joël DURANTON Directeur adjoint Comité Local d'Action Sociale Présidente Sandrine ROUL

Présidente: Andrée AIMAN

ASCE

Médecin de Prévention Marlène HORST

Assistant Social: Jean-François FERNANDES Animateur Sécurité Prévention :

Richard WAYA

Architecte-Paysagiste Conseil

Pierre BOLZE

Jérome JEANNEQUIN

Infrastructures et Sécurité Routières

Claude LE REUN Adjoint: Christophe TROLLE

Pôle Développement du réseau routier

Unité Maîtrise d'ouvrage Kévin LE MOUEL Unité Ingénierie routière Sophie VESSIERE

Pôle Transports et Sécurité Routière

Unité Transports Jacky HABERT Mission Sécurité routière

Didier ROSTAING Unité Exploitation et sécurité de la route

Unité Éducation Routière Didier RENOIR

Pôle Entretien et Exploitation District Entretien

Samuel COLLON Centre d'exploitation et d'intervention Cayenne (CEI) Gérard GODIN CEI d'Iracoubo Francis LEONARD CEI de Kourou

Dominique BRUNO CEI de Régina

David CLARISSAC CEI de Saint Georges

Yannick GINTRAND CEI de de Saint Laurent Thierry GAQUIERE

Unité Ouvrages d'art

Karim BEN AMER

Parc Routier Valéry VALIDE

Fluvial, Littoral, Aéroportuaire, Portuaire Stéphane TANT

Unité Fleuves : Michel DEMAY

Unité Littoral Philippe LAUZI

Unité Etudes et Grands Travaux ■ Emilie MORDACOUE

Aménagement, Urbanisme Construction, Logement

Pôle Assistance aux collectivités

Unité Ingénierie d'Appui Territorial Éric GERMANY Unité Mission territoriale ouest :

Pôle Urbanisme et Aménagement Unité Mission Ville équatoriale durable Clarisse PIANTONI

Unité Urbanisme Jeanne DA-SILVEIRA Unité Aménagement Urbain Delphine LE REUN

Pôle Logement Construction

Unité Habitat : lean-Claude NOYON Unité Energie Bâtiments Dominique PAGANEL Unité Constructions publiques Jean-Philippe VIGOUROUX

□ Pôle Prospective territoriale Unité Mobilités, Intermodalité et Europe Philippe COASNE

Unité Planification Aménagement du Territoire Ketty SAINT-CLAIR

Pôle Connaissance

Unité Observatoires et Statistiques Rémy CHARRIER Unité Evaluation et éducation **Environnementales** Annie CARPENTIER Unité Information Géographique et Diffusion Sébastien LINARES

Milieux Naturels, Biodiversité. Sites et **Paysages**

■ Pôle Biodiversité. Sites et Paysage Matthieu VILLETARD

Pôle Eau et Milieux aquatiques

Unité Milieux aquatiques et politique de l'eau Myriam DEBRIS

Unité police de l'eau Pierre-Eliel GIRARD

Risques, Énergie Mines et Déchets

Jean-Pierre BESNARD Adioint: Guv FAOUCHER

Unité Procédures et réglementation Jocelyne BARTHELEMY

Pôle Risques technologiques

Unité Risques accidentels Emilie ERMONT

Unité des risques chroniques et déchets Sébastien GUIGNANT

Pôle industries extractives.

Rue du vieux port 05 94 39 80 00

Juin 2013

énergie et risques naturels Unité Mines et carrières Alex GUEZ Unité Energie et risques naturels Jean-Luc JOSEPH



Pôle Pilotage et Coordination Murietta MANOTTE

Unité gestion budgétaire, suivi, contrôle, analyse des BOP : Gérard GASSE

Unité Information interne, WEB, appui à la communication : Valérie RENE-CORAIL

Unité Gestion prévisionnelle des emplois et des carrières : Marie-Josèphe CHARLERY

Unité Pilotage et gestion des systèmes d'information des SI : xxxx

Documentation / archives : Nathalie LEFRILEUX

Secrétariat Général

Pôle missions opérationnelles Audrey BARBIER Unité du Personnel : Lydia CONSTANT

Unité de la Formation et recrutement : Aline BELAIR Unité Informatique : Christophe LEMAIRE Unité Affaires financières : Gérard TIERCELIN Unité affaires générales : Léonardo ACUNA

BP 6003 97306 CAYENNE CEDEX Pointe Buzaré 05 94 29 75 30 Dégrad-des-Cannes 05 94 35 58 00 deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

www.guyane.developpement-durable.gouv.fr **Organigramme Général**

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE



mise d'une en œuvre gouvernance partagée, dite de gouvernance à 5 (Etat, élus, société civile, entreprises, associations) instaurée par le Grenelle de l'environnement nécessite une organisation spécifique en collèges et la constitution de commissions stratégiques et de groupes de travail thématique. L'enjeu est de permettre la territorialisation des politiques publiques à travers une stratégie locale partagée et la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux du territoire et aux objectifs nationaux et spécifiques à l'outremer. Actuellement en Guyane, il n'existe pas de comité stratégique du Grenelle l'environnement.

Comité de suivi du Grenelle

Deux réunions de travail ont été organisées avec la Région (en juin et octobre 2012) afin de proposer la composition du comité, un ordre du jour, un règlement de fonctionnement et un projet de convention de partenariat pour co-animer les échanges en région autour des thématiques du développement durable.

L'évolution rapide de la démographie guyanaise et les retards accumulés en matière de planification et d'acquisition de données territorialisées nécessitent une implication accrue de la DEAL sur le champ de l'observation territoriale et de la prospective. La DEAL contribue à forger une stratégie pour l'aménagement à venir des territoires basée sur les principes du développement durable.

SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deux journées de sensibilisation au développement durable et à la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) dans une démarche d'appropriation des termes de référence et de mise en œuvre locale ont été proposées aux agents de la **DEAL** et aux autres services de l'État. L'accent a été mis sur des domaines prioritaires pour la Guyane et l'intégration du développement durable dans les métiers.

Les 7, 8 et 9 mars 2012, des journées d'échanges et de sensibilisation au développement durable ont été organisées pour les collectivités (Conseil Régional, Conseil Général, Commune de Cayenne, CACL, CCOG,) en partenariat avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Dans le cadre de la réalisation de l'exercice 2013, les collectivités de plus de **50.000** habitants ont reçu, en septembre 2012, un guide pour les aider

à réaliser le rapport de développement durable rendu obligatoire par la loi Grenelle II.

En 2013, la **DEAL** poursuivra l'amélioration des avis intégrés sur les grands projets et documents d'urbanisme ainsi que les réflexions des collectivités locales dans leur démarche de développement durable.

Lors de ces journées d'échanges, les élus et les personnes désignées pour produire le rapport de développement durable obligatoire pour les collectivités de plus de 50.000 habitants se sont réunis en séminaire. Les participants (soit plus de 100 personnes) ont activement participé à ces sessions et les échanges ont été positifs.



© DEAL Guyane/Sessions de formation et de sensibilisation au Développement Durable 2012



ELABORER, DIFFUSER ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE (SRCAE)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit dans son article 68 (loi «Grenelle 2» titre III, chapitre 1er), l'élaboration du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Co-élaboré par l'Etat et la Région, le Schéma Régional Climat Air Energie est un document stratégique qui fixe à l'horizon 2020 et 2050 les orientations



et les objectifs, sur la base de bilans régionaux, en matière :

- d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation
- de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique
- de développement des énergies renouvelables et de récupération
- réduction pollution atmosphérique de mesures en matière de la qualité de l'air

Le SRCAE a fait l'objet d'une adoption par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2012. Le Schéma régional éolien est annexé au SRCAE par modification du précédent arrêté le 09 octobre 2012. Il a été diffusé à l'ensemble des partenaires locaux en octobre 2012 en vue de sa déclinaison dans la mise en œuvre d'actions adaptées pour réussir la lutte contre le changement climatique et la maîtrise de la demande énergétique.

A la demande d'EDF le Préfet a donné un avis favorable à un report de six mois pour l'élaboration du Schéma Régional



Photo L VERNET/Pôle communication - SRCAE de Gu

de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables (S3RENR) dont EDF doit assurer la réalisation.

La **DEAL** est amenée à participer activement au débat sur la transition énergétique. Une première réunion de lancement du débat a été organisée par la Région Guyane en décembre 2011.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

l'adaptation S'agissant de au changement climatique, une première analyse sur l'évaluation de vulnérabilité du territoire, financée par la DEAL (via l' Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC)) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), a été élaborée en 2011. Cette étude s'est poursuivie en 2012 pour un rendu attendu à la fin du 1er trimestre 2013. Le rapport final proposera des mesures d'adaptation au vu des différents scénarii recueillis et entretiens avec les experts et permettra d'identifier les études complémentaires à lancer pour compléter nos connaissances sur les mécanismes et impacts induits par le changement climatique. Par la suite, la restitution des résultats sera communiquée aux décideurs et élus ainsi qu'au grand public.

Perspectives 2013:

En 2013, le **SRCAE** fera l'objet d'un suivi par l'Etat et la Région via des groupes de travail sur des thématiques définies. Par ailleurs, la DEAL prendra part au débat régional sur la transition énergétique et à l'élaboration du **S3RENR**. Enfin, une journée de rencontre sera organisée pour valoriser les études sur l'impact du changement climatique en Guyane, et le suivi des bilans de Gaz à Effet de Serre (GES) seront assurés.



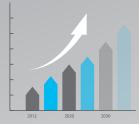
Chiffres clés

 Le secteur du transport représente près de

des émissions de CO₂, avec des déplacements domicile-travail qui ont

augmenté de 31% en

moins de 10 ans.



. En 2030, la population Guyanaise

devrait officiellement avoir doublé, atteignant 400 000 habitants. Le secteur résidentiel apparaitra comme le premier poste de consommation en énergie de la Guyane.

La consommation énergétique des bâtiments représentera à elle seule 40% du besoin en énergie.

- Chaque année, en Guyane, de forêt sont détruits, soit l'équivalent de deux fois la surface de l'île de Cayenne.
- Le développement des énergies renouvelables permettra à terme d'éviter le rejet de par an et de générer jusqu'à 400 emplois directs.

Une très forte mobilisation des acteurs du territoire

La vocation du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Guvane est de fournir un cadre stratégique et prospectif aux horizons 2020 et 2050 pour :

- Réduire les consommations énergétiques de nos activités
- Produire localement notre énergie à partir de ressources renouvelables
- Faire de la Guvane un territoire autonome sur le plan énergétique
- Diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050
- Réguler et anticiper les émissions de polluants atmosphériques

Des objectifs ambitieux qui nécessitent la mise en place de politiques publiques concertées, volontaristes et partagées avec la société civile. En Guyane, l'État et la Région, en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires locaux ont travaillé, en ateliers thématiques, à l'établissement du diagnostic territorial et à la formulation des 20 orientations du SRCAE.

Ce travail de concertation a fait ressortir les domaines d'action prioritaires, ainsi que les connaissances restant à acquérir. Il a aussi

représentants de l'état.

Les orientations ainsi identifiées, devront faciliter et renforcer la cohérence régionale des politiques publiques en intégrant dans un document unique:

- Les problématiques : de pollution atmosphérique, de qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables.
- Ainsi que : les orientations en matière de vulnérabilité des territoires aux impacts du changement climatique.

Le SRCAE doit également faire l'objet d'une déclinaison territoriale, par le biais de Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), à minima dans les collectivités représentant 50 000 habitants ou plus, et une prise en compte dans les documents d'urbanisme.

permis de faire se rencontrer et échanger sur les problématiques couvertes par le schéma, plus de 120 participants: associations, entreprises, collectivités, établissements publics, socioprofessionnels, experts techniques et



Schéma Régional Climat Air Energie

SRCAE de Guyane

Le document d'engagement de la Guyane pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques d'aujourd'hui et de demain.

Préparons l'avenir pour bien vivre notre territoire





*Déforestation constatée sur la période 1990-2008 et liée aux activités humaines (orpaillage, agriculture, infrastructures principalement).

FAVORISER LA CROISSANCE VERTE

Le Grenelle de l'environnement fait de la protection l'environnement un atout pour le développement économique. Avec la croissance verte, il s'agit de promouvoir une économie sobre et «décarbonée» pour répondre au défi du changement climatique, mais aussi génératrice d'emplois et de compétences locales spécifiques. En Guyane, les défis sont nombreux à relever mais des pistes sont exploitées (développement EnR, valorisation ressource en bois ...).

Une étude a été lancée fin 2011. Elle vise à définir les 2 ou 3 filières stratégiques en Guyane, parmi les 18 filières vertes identifiées dans l'étude nationale. Un plan d'actions à 3-5 ans sera proposé pour accompagner leur développement. Un comité de suivi composé de la Région, la DIEECTE, l'ADEME, la CCIG, la chambre des métiers, la chambre d'agriculture et la préfecture a été mis en place et s'est réuni deux

fois en 2012.

Le rapport provisoire de cette étude fait état de trois filières à fort potentiel de développement dans le contexte de la Guyane :

- 1. filière bâtiment à faible impact environnemental
- filière logistique et gestion de flux
- 3. biomasse éco-matériaux

Le rapport final prenant en compte l'étude de marché pour le développement de la filière bois-construction en Guyane est attendu en début d'année 2013.

Perspectives 2013:

Mise en place d'un groupe de travail **DEAL** en interne sur le sujet et animation

Participation de la **DEAL** aux études ou projets sur les filières ciblées

DÉVELOPPER LE MÉCÉNAT ENVIRONNEMENTAL

Une mission spécifique sur le sujet a été créée en 2010 au sein du Commissariat général au Développement durable. Elle agit à la fois pour assurer la promotion du mécénat environnemental et la diffusion du savoir-faire, mais aussi pour permettre aux entreprises de se rapprocher des porteurs de projet. Des outils ont été élaborés, des réseaux ont été développés notamment avec les DREAL, des formations ont été conçues, des conventions ont été signées et des événements tels que les Trophées du mécénat ont été lancés.

Les effectifs réduits du premier semestre 2012, ont conduit à ne pas entamer d'action spécifique sur ce domaine. Des rapprochements ont été réalisés avec le GRAINE Guyane pour sensibiliser les associations au mécénat mais aucune action spécifique n'a été menée. Le service se tient néanmoins à disposition des porteurs de projets intéressés.

Pour 2013, l'objectif sur le mécénat reste non prioritaire avec toujours la possibilité d'actions ponctuelles tournées vers les associtations et les entreprises.

FAVORISER LA COOPÉRATION RÉGIONALE

L'insertion de la Guyane dans son environnement transfrontalier et son positionnement vis-à-vis de la Caraïbe et de l'Amérique du sud favorisent l'émergence de projets de coopération à dimension internationale. Des projets en matière de biodiversité ou de construction émergent, conduisant ainsi la DEAL à bâtir une véritable stratégie pour prendre de l'ampleur et favoriser le partage d'expériences et d'expertise sur les projets en milieu amazonien et tropical.

La **DEAL** a poursuivi son action en tant que point focal de la coopération dans ses domaines de compétences notamment vis à vis de la préfecture.

La **DEAL** a participé à plusieurs manifestations :

- le conseil du fleuve Maroni où a notamment été évoqué le projet hydroélectrique Tapa Jai et les études de la **DEAL** sur le franchissement des sauts (Maroni)
- le comité de la coopération régionale initiée par le SGAR et dont la première rencontre a eu lieu en novembre

 participation aux ateliers lors de la conférence de coopération régionale des 19 et 20 décembre.

Des contacts soutenus ont été pris avec le coordinateur Guiana Shield Facility (fonds coopération piloté par le Programme National des Nations Unies pour le Développement) qui intervient en appui à diverses manifestations et projets sur les domaines de l'environnement à l'échelle du plateau des Guyanes. Ces contacts ont permis de proposer que la Guyane adhère au suivi de ce programme, avec pour objectif de participer à des projets de coopération en matière de gestion de l'eau, de diffusion de l'information environnementale et de participation aux activités du programme.

Perpectives 2013:

En 2013, la **DEAL** renforcera cette coopération régionale à travers notamment un séminaire sur la coopération en matière de gestion de l'eau sur le plateau des Guyanes en lien avec la Guiana Shield Facility et les échanges d'informations avec les **DEAL** des Antilles sur des projets communs (**CAR-SPAW**) ou des thématiques **DOM**.

ELABORER UNE STRATÉGIE ÉCO-RESPONSABLE À LA DEAL

Il s'agit de bâtir cette stratégie sur la base de constats partagés en interne et d'un travail transversal avec les services pour tendre vers les principes d'un plan administration exemplaire.



La **DEAL** Guyane déploie la démarche Plan Administration Exemplaire (PAE), rebaptisé «D-DJOK» (du terme créole Djok, une démarche de développement, de respect pour être en éveil sur le développement durable) sur l'ensemble de sa structure depuis le mois de septembre 2012, à la suite de l'arrivée de la chargée de mission administration exemplaire.

Le D-DJOK est un réseau de 22 correspondants issus de tous les services de la **DEAL** et un chef de projet en charge d'animer ce réseau et d'être le lien entre la direction, les chefs de services et les agents.

L'ensemble des membres du réseau et son pilote ont bénéficié d'une formation/action les 22 et 23 octobre afin de définir les bases du projet de **PAE** et les premiers éléments du plan d'actions.

Cinq groupes de travail, composés chacun de 4 à 5 personnes ont été constitués sur les thèmes suivants:

- achats
- déchets
- déplacements
- énergie
- papier

EAL Guyane

Chaque groupe a eu pour objectif de faire un diagnostic, fixer un ou plusieurs objectifs avec des actions correspondantes à mettre en œuvre pour bâtir un document opérationnel avec un cadrage et des actions concrètes à réaliser.



LOGEMENT, URBANISME ET AMÉNAGEMENT

En matière de Construction

La **DEAL** intervient pour le compte de services déconcentrés de l'Etat pour la conduite d'opérations de constructions neuves et plus particulièrement depuis plusieurs années sur la construction du pôle universitaire guyanais (PUG)

DES ÉTUDES SONT MENÉES POUR LA CONSTRUCTION DU FUTUR RESTAURANT UNIVERSITAIRE, LE PÔLE RECHERCHE ET L'EXTENSION DU RECTORAT.

La DEAL assure la conduite d'opération des nouveaux bâtiments du siège de la DAAF, travaux qui ont repris en 2012 suite à une défaillance d'entreprise de gros œuvre.

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012 :



DEAL Guyane/Intérieur de la bibliothèque universitaire







© DEAL Guyane/La bibliothèque universitaire pour un montant d'opération de 6,55M€ qui doit être livrée en 2013

Elle intervient auprès du préfet, en qualité de membre de la cellule interministérielle de suivi de l'immobilier de l'Etat (CISIE) pour la réalisation des audits énergétiques, accessibilité et gros entretiens des bâtiments.

Ainsi dans le cadre de la **RéATE**, des travaux d'aménagement de bureaux sur le site de Buzaré (montant **200** K€), la réfection de la climatisation centrale du bâtiment A de la **DEAL** au vieux port dans le cadre d'économie d'énergie (**200** K€), les études des besoins immobiliers des services de l'Etat (**DIECTTE**, **DJSCS**, Préfecture) ont été effectués.

Par ailleurs **3** études ont été lancées :

- l'identification sur les freins à la production de logements, liées à l'application des normes et réglementations
- le développement de la filière bois pour la construction en Guyane

 la connaissance des gisements d'économie des coûts de la construction dans les DOM

205 DOSSIERS EXAMINÉS EN COMMISSION ACCESSIBILITÉ



255 DOSSIERS EXAMINÉS EN SOUS COMMISSION DÉPARTE-MENTALE POUR L'INCENDIE



318 COMMISSIONS DE SÉCURI-TÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) LA DEAL A DONNE SON AVIS SUR L'ÉVOLUTION (MODIFICATIONS) DE CERTAINS PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) ET SUR LES PROJETS DE PLU DE SAINT-LAURENT DU MARONI, LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE KOUROU ET RÉMIRE-MONTJOLY

LES TAXES D'URBANISME LIQUIDÉES EN 2012 (EN EUROS)

RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

TAXE LOCALE
D'EQUIPEMENT

Taxe Départementale
Commision Aménagement
Urbanisme et Equipement
(TDCAUE)

Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS)

176 919

1 895 798

235 102

391 833







© DEAL Guyane/Cite Eau Lisette - Cayenne

Au travers de la Ligne Budgétaire Unique (LBU), la **DEAL** finance de grandes opérations de résorption d'habitat insalubre (RHI).

En 2012, **2** études portées par la ville de Rémire – Montjoly (site des Manguiers et piste TARZAN) et les travaux de la 2ème tranche de la Cotonnière sur la commune de Matoury ont fait l'objet de financements.

18 opérations font l'objet d'interventions soit au niveau d'études préalables, soit au niveau travaux





Cayenne: Le Plan de Rénovation Urbaine (PRU) rentre dans sa phase active avec la démolition du bâtiment A de Mirza et du bâtiment de l'ex-SEMAGU, la reconstruction du bâtiment A de Mirza, la construction de bâtiments neufs (Rue Bertha TRIBORD, Rue BECKER et Rue Ernest PREVOT) qui permettront de débloquer les situations de relogement dès leur livraison.

La définition de l'aménagement du quartier Mirza Médan Floralies ainsi que le boulevard Jubelin se poursuit avec une prochaine validation par le conseil municipal



Matoury: trois bâtiments sur neuf du quartier COPAYAS sont démolis et 50 % des familles concernées sont déjà relogées. Les travaux de la voie de désenclavement vers la RN4 sont en cours d'exécution ainsi que les travaux d'aménagement qui permettront de reconstruire à la place des bâtiments déjà démolis



Kourou: toutes les opérations d'aménagement sont en chantier et plusieurs opérations sont déjà livrées: le quai FLOCH, le quai CACHIRI, les rues et place du marché, l'avenue Bellony. Des équipements sont livrés (marché couvert) ou en travaux (école Solange Patient, maison de quartier, aires de jeux, extérieurs de la crèche municipale)



LE FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT FONCIER URBAIN (FRAFU) VISE À COORDONNER LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES (EUROPE, ETAT, RÉGION, DÉPARTEMENT) EN VUE D'ASSURER LA PRODUCTION DE SURFACE FONCIÈRE AMÉNAGÉE, POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS.

Les fonds FRAFU ont soutenu de grands projets d'aménagements : Zone Aménagement Concerté (ZAC) de Soula à Macouria, ZAC Hibiscus à Cayenne mais aussi des projets plus modestes comme l'aménagement de terrains pour la construction de 240 logements Route d'Attila-Cabassou à Rémire-montjoly et 30 logements à Kormentibo sur la commune de Papaïchton



FRAFU

	EUROPE	ETAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	ENT TOTAL	
TOTAL	1 000 000,00 €	9 216 601,00 €	1 800 102,00 €	1 380 102,00 €	13 396 805,00 €	

Les financements **FRAFU** accordés en 2012 permettront la mise en chantier de **13** millions d'Euros de projets de viabilisation foncière.



LE LOGEMENT SOCIAL - LOGEMENTS FINANCÉS PAR TYPE ET PAR BASSIN D'HABITAT

La LBU finance le logement social, les RHI et le FRAFU .

La part de financement imputée au logement social est de 24,27 M€ dont 14,2 M€ pour le logement locatif neuf, 1,2M€ pour le financement de 32 LES, 2,12 M€ pour la réhabilitation des logements des propriétaires occupants et 6,75M€ pour la réhabilitation du parc de l'ex SA HLM. 27 logements ont été financés au titre de l'ANAH, donc hors LBU, pour les propriétaires bailleurs.

Commune	Logement locatif très social LLTS	Logement locatif social LLS	Prêt locatif social PLS	Logement locatif intermédiaire PLI	Total
Cayenne	24	321	158	15	518
Matoury	38	54	0	0	92
Macouria	0	0	0	0	0
Remire-Montjoly	0	203	46	0	249
Bassin de Cayenne	62	578	204	15	859
Sinnamary	0	34	0	0	34
Kourou	6	0	6	0	12
Bassin de Kourou	6	34	6	0	46
Mana	0	0	0	0	0
Bassin de St-Laurent	0	0	0	0	0
Apatou	0	13	0	0	13
Bassin du Maroni	0	13	0	0	13
TOTAL GÉNÉRAL	68	625	210	15	918

Les logements subventionnés et agréés en Guyane sur les 7 dernières années

ANNÉE	LLTS	LLS	PLS	PLI	TOTAL NEUFS	RÉHABILITATION	
2006	65	477	119	24	685	75	
2007	10	585	87 334 1 016		0		
2008	56	568	336	336 7 967		0	
2009	119	434	240	244	1 037	0	
2010	69	628	253	75	1 025	0	
2011	208	556	443	24	1 231	702	
2012	68	625	210	15	918	599	

EVOLUTION DES MISES EN CHANTIER ET LIVRAISON DES LOGEMENTS

ANNÉE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
NOMBRE DE LOGEMENTS MIS EN CHANTIER	601	706	646	515	880	1 333	1 547
NOMBRE DE LOGEMENTS LIVRÉS	489	226	594	361	493	646	922

RISQUES, ÉNERGIE, MINES ET DÉCHETS

LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES POLLUTIONS

La prévention des risques technologiques et des pollutions intègre la lutte contre les pollutions générées par les installations industrielles : réduction des rejets, en particulier toxiques, et la poursuite de la phase opérationnelle des plans de préventions des risques technologiques (PPRT)



Les risques Accidentels

En matière de risques accidentels, la **DEAL** Guyane est le Pôle de compétence interrégional qui apporte son appui aux **DEAL** des Antilles.

Ce Pôle couvre **28** sites **SEVESO**, **19** en Guyane dont 11 concernent le Centre Spatial de Guyane. Les SEVESO «seuil haut»

EN 2012, LES 19 SITES SEVESO
ONT FAIT L'OBJET D'INSPECTIONS
AXÉES PRINCIPALEMENT SUR LES
DISPOSITIONS RELATIVES À LA
FOUDRE, AU VIEILLISSEMENT, AUX
ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION
(ESP), AUX ATMOSPHÈRES
EXPLOSIVES (ATEX) AINSI
QU'AUX MOYENS DE LUTTE CONTRE
LES SINISTRES.

sont concernées par les Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Le **PPRT** de GUYANEXPLO est aujourd'hui approuvé, ceux du CSG et de la SARA Kourou devraient l'être en 2013 et enfin celui de la SARA DDC en 2014.

4 SEVESO «SEUIL HAUT» SE SITUENT EN GUYANE (CSG, SARADDC, SARAKOUROU, GUYANEXPLO) AVEC DE FORTS ENJEUX EN CE QUI CONCERNE LA ZONE PORTUAIRE ET D'ACTIVITÉS DE DÉGRAD DES CANNES.

Les autres installations SEVESO «seuil bas» sont soumises à l'élaboration d'une étude de danger.

LES RISQUES CHRONIQUES

La prévention vise la mise en œuvre en particulier :

- des dispositifs de contrôle s'agissant de la prévention des accidents, liés aux installations classées pour la protection de l'environnement
- de l'évaluation des conséquences sanitaires liés à l'exploitation (eau, air, déchets et bruit)

Elle inclut aussi une politique de réduction de la production de déchets et de développement de leur valorisation (recyclage matière et/ou valorisation organique), conformément au plan déchets 2009-2012 qui traduit les engagements du Grenelle de l'environnement dans ce domaine.

La région de Guyane compte **105 ICPE** autorisées, y compris les établissements SEVESO précités et les carrières **(33)**.

Les établissements soumis au régime déclaratif sont instruits par l'unité procédure et réglementation (UPR). Plusieurs secteurs d'activités sont soumis au régime règlementaire ICPE :

Secteurs d'activité principaux :

- Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux
- Scierie
- Agroalimentaire
- Installations de regroupement de Déchets Dangereux

BILAN 2012 (RISQUES ACCIDENTELS ET CHRONIQUES)

	INDICATEUR	UNITÉ	RÉALISATION 2012	CIBLE 2013
CONTRACTOR.	NOMBRE TOTAL PONDÉRÉ DE CONTRÔLES DES INSTALLATIONS CLASSÉES (IC) SUR EFFECTIF DE L'INSPECTION (EN ETPT)		17	20
	TAUX D'APPROBATION DES PPRT	%	1/4	3/4

Les Déchets

L'immensité du territoire, son «insularité», les liaisons souvent difficiles entre le littoral et l'arrière pays et la gestion financière des communes et communes de communes guyanaises font de la gestion des déchets une importante problématique de la Guyane. Les filières adaptées sont insuffisantes et les installations de stockage peinent à être aux normes.

Dans ce contexte, la France a été condamnée par la Cour de Justice de la communauté Européenne en raison de l'existence sur son territoire de ces décharges non autorisées. Les autorités françaises ont donc établi un plan d'urgence visant à mettre en conformité ce secteur avec un accompagnement des collectivités par les services de l'État et un soutien financier exceptionnel, au titre de la politique nationale sur les déchets, affecté au territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG). 6 M€ sont dédiés à cette opération.

L'apport des services de l'Etat,

notamment de ceux de l'inspection des installations classées, est indispensable pour améliorer la situation, tant dans le cadre de l'inspection que dans le cadre des contrôles des transferts de déchets transfrontaliers.

L'unité Risques Chroniques de la DEAL a un rôle d'instruction des dossiers liés à cette problématique et d'inspection. A ce titre, plusieurs arrêtés de fermeture et de réhabilitation de ces décharges ont été prescrits en 2012.

L'unité Procédures et Réglementation, quant à elle, est en charge d'actions de communication et d'animation du réseau sur cette mission.



Inspections risques ACCIDENTELS ET CHRONIQUES

Une cinquantaine de ces établissements sont soumis à autosurveillance pour l'eau et 4 pour l'air.

Le plan pluriannuel d'inspection fixe le socle minimum d'inspections à réaliser pour assurer la surveillance du parc d'installations. Il fixe la périodicité minimale entre deux visites d'inspection en fonction de l'importance des installations soumises à autorisation ou à enregistrement. C'est ainsi que les établissements propriétaires sont inspectés tous les ans.

En matière d'ICPE, la DEAL a émis 14 arrêtés préfectoraux (AP) de mise en demeure et 2 PV. Le nombre total pondéré de contrôles des installations classées est de 125.

LES RISQUES NATURELS

Le risque de mouvement de terrain concerne principalement l'Île de Cayenne.

Le risque d'inondation quant à lui concerne préférentiellement le bassin versant du Maroni, la partie centrale de la frange littorale sur une portion allant de Sinnamary à Roura.

Le risque marin se situe sur trois secteurs principaux : Awala-Yalimapo et Mana à l'Est, Kourou et l'Ile de Cayenne. Le phénomène d'érosion du trait de côte est issu de la conjonction de facteurs naturels d'origine maritime, aggravée ponctuellement par la présence humaine. Les conditions hydrodynamiques particulières jouent bien souvent le rôle de facteur déclenchant – croisement de houles de directions différentes, générateur de vagues anormalement hautes par exemple.



Le littoral Guyanais est caractérisé par une côte basse sableuse et marécageuse, qui offre une résistance quasi-nulle au phénomène d'érosion côtière. Elle est soumise à des mécanismes naturels récurrents sur l'ensemble du littoral comme les déplacements de bancs de vase.

Plus de **72%** de la population guyanaise est concernée par au moins un risque, soit **151 200** personnes (données de 2006).

La zone la plus sensible semble être l'Ile de Cayenne, qui concentre à elle seule plus de **50** % de la population guyanaise. Son positionnement géographique ainsi que sa forte urbanisation font que la totalité de sa population est concernée par au moins un risque.



12 Plans de Prévention des Risques (inondation, littoral et mouvement de terrain) (7 PPRI, 4 PPRL et 1 Mouvement de terrain) 2 PPRI de prescrits pour les communes de plus de 10 000 habitants ont été approuvés, l'atlas des zones inondables est réalisé sur les communes du littoral. Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) a été réalisé, les Dossiers Communaux Synthétiques des risques majeurs (DCS) ont été engagés en 2009.







LES RISQUES NATURELS

INDICATEUR	UNITÉ	RÉALISATION 2012	CIBLE 2013	CIBLE 2015
Taux cumulé d'approbation des PPRN par rapport aux PPRN prévus	%	86	100	100
Taux cumulé d'approbation des PPRN par rapport aux PPRN prévus sur les communes de plus de 10 000 habitants	%	73	82	100

MINES ET CARRIÈRES

L'activité de la **DEAL** couvre les travaux de forage offshore au large de la Guyane, l'exploitation de mines aurifères et de carrières.

Les travaux d'exploitation de mines et carrières ainsi que les travaux de recherche d'hydrocarbures au large de la Guyane présentent chacun en ce qui les concerne de forts enjeux en matière de prévention des risques et de protection des travailleurs.

Concernant l'activité off shore, en 2011 a été annoncé la découverte de pétrole en Guyane sur un forage offshore appelé GMES1 qui a débuté en mars 2011 dans un contexte post-Macondo.

Depuis, de nouvelles demandes de permis de recherches ont été déposées et en 2012 ont été instruites deux déclarations d'ouvertures de travaux pour le PER de Guyane Maritime : une pour acquisitions sismiques et une pour 4 forages offshores. Le premier forage GMES 2 de la série a été fermé en décembre 2012 et les acquisitions sismiques se sont terminées en fin 2012.

Concernant l'activité minière, avec 95 titres (PER, PEX, Concession, AEX) miniers valides en 2012, dont 15 % destinés à la recherche, la production d'or déclarée en 2011 a été d'environ 1,13 tonnes¹ et 1,46 tonnes en 2012 D'un point de vue fiscal, pour 1,13 tonnes d'or produites en 2011. La redevance départementale et communale des mines s'élève à un peu moins de 180 k€ et la taxe sur l'or de Guyane, au bénéfice du Conseil Régional, s'élève à 410 k€ environ.

23 dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation (AEX) ont été instruits en 2012 (contre 18 en 2011) et 5 demandes de permis de recherches exclusif (PER).

La commission départementale des mines s'est réunie à **11** reprises.

45 sites ont fait l'objet d'inspections qui ont porté



© DEAL Guyane/Survol d'une carrière et de ses environs

principalement sur les dispositions du Code minier et également sur le contrôle du respect des prescriptions environnementales applicables aux sites considérés et 1 lettre de mise en demeure a été signifiée à un opérateur.

En matière de carrières:

31 carrières étaient autorisées en 2012 dont :

roche : 9 latérite : 12 sable : 10

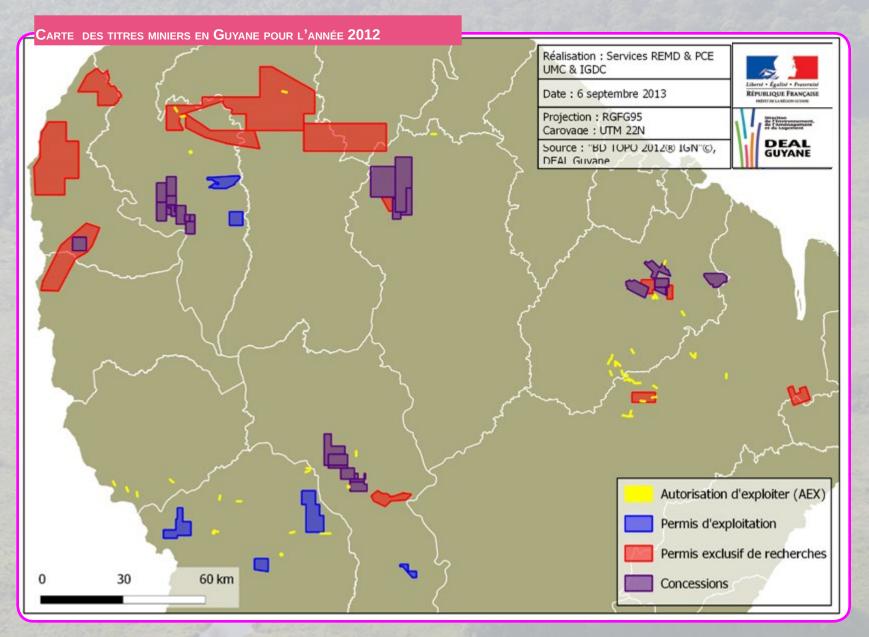
En ce qui concerne l'instruction, 5 dossiers de demandes d'autorisation ont été instruits en 2012 dont 3 nouvelles demandes (2 portent sur des nouveaux sites).

8 carrières en cours d'activité, ont fait l'objet d'inspections approfondies en 2012.





© DEAL Guyane/Dégats causé par l'orpaillage clandestin



PROCÉDURES ET RÈGLEMENTATION

L'unité Procédures et Réglementation, est chargée de missions transverses de soutien d'une part aux inspections (ICPE, mines, carrières) et d'autre part dans le cadre des enquêtes publiques En 2012, 44 récépissés de déclaration ICPE ont été délivrés par l'unité et 8 récépissés de transport de déchets par route. 19 enquêtes publiques ont été menées dont notamment la réalisation du giratoire de BALATA sur la commune de Matoury et l'usine d'eau.

En terme de préparation et secrétariat des comités :

CODERST, CNDPS, commission des mines (CdM)..... pour 2012.

- CODERST: 10 commissions (33 dossiers)
- CdM: 11 commissions (26 dossiers)
- CDNPS «carrières»: 3 commissions (9 dossiers)
- CDNPS «sites et paysages»: 1 commission (1 dossier)

- CDNPS «faune sauvage captive» :
 3 commissions (6 dossiers)
- Commission de désignation des commissaires enquêteurs pour le département de la Guyane:
 1 commission (8 candidats)

Dans le cadre de l'examen et de la coordination des études d'impact et des avis de l'autorité environnementale (ICPE et mines), 6 avis ont été signés dont le projet « éolien » de Matiti (sur la commune de Kourou).



FLEUVES, LITTORAL, AÉROPORTUAIRE, PORTUAIRE

FLEUVES

GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

La **DEAL** est chargée de la gestion du domaine public fluvial (DPF). Le DPF comprend les cours d'eau (fleuves, rivières, criques), les lacs ; il est imprescriptible et inaliénable.

La **DEAL** délivre des autorisations d'occupation temporaire (AOT) principalement de 2 natures :

- pour les aménagements sur les berges des fleuves (pontons, cales, carbets...)
- pour les manifestations ponctuelles (manifestations nautiques...).

L'accord passé avec l'**ONF** sur l'échange de données va permettre de mettre à jour l'ensemble des autorisations d'occupation temporaire (AOT) existantes sur les fleuves et de régulariser la situation des bénéficiaires. Exemples d'aménagements fluviaux nécessitant une autorisation d'occupation temporaire

Autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial en 2012 : 33 dossiers, dont 22 pour manifestations et 11 pour aménagements







Entretien des cours d'eau

Toujours plus soucieuses de la préservation de l'environnement, les équipes de l'unité fleuves de la **DEAL** ont réalisé en 2012 des travaux d'entretien annuel des marais de Kaw, et ont procédé à la destruction de barrières chinoises sur la rivière de Cayenne.

Entretien des marais de Kaw



La campagne annuelle d'entretien des marais a duré **2,5** mois, elle a consisté au faucardage du canal reliant la rivière de Kaw à l'Approuague, au sabrage, élagage et enlèvements des troncs plus ou moins immergés. Son entretien répond à trois exigences :

- prioritairement, la lutte contre les inondations du bourg,
- l'accès aux canaux et rivières des habitants du marais,
- le maintien et le développement d'activités touristiques.

Démolition des barrières chinoises sur la rivière de Cayenne

Les systèmes de pêcherie fixe, communément appelés « barrières chinoises », sont des dispositifs que l'on peut qualifier de traditionnels en Guyane, notamment sur la rivière de Cayenne.

Toutefois le développement important de ces dispositifs à l'amont du pont du Larivot a entraîné plusieurs difficultés qu'il convenait de résoudre :

- une pression de pêche trop forte,
- un obstacle à la navigation fluviale.

Dans un premier temps, une régularisation a été entreprise en 2010 pour permettre l'implantation légale de ces dispositifs de pêche traditionnelle sur des sites à l'aval du pont du Larivot n'impactant pas ou peu la navigation et les stocks halieutiques.

En juin 2012 a été procédé à l'enlèvement des installations illégales situées parallèlement et à l'amont du pont du Larivot par la direction de la mer et la DEAL. Elle a consisté en l'enlèvement et au tronçonnage des pieux servant de structure aux barrières chinoises. L'ensemble des déchets a été par la suite évacué en décharge.



EXPLOITATION DES VOIES NAVIGABLES

Points forts 2012:

BALISAGE

Maintien en place des bouées

AMÉNAGEMENT DES SAUTS

- Réalisation d'un contournement piéton au saut Hermina (Maroni)
- Lancement de 2 marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sauts sur le Maroni et sur l'Oyapock

HYDROMÉTRIE / HYDROLOGIE

• Installation de 3 nouvelles stations hydrométriques

BALISAGE

Après chaque coup de vent important qui peut provoquer le déplacement des bouées, les équipes de la navigation interviennent pour vérifier et si nécessaire remettre les balises sur leurs points géodésiques corrects.



AMÉNAGEMENT DU SAUT HERMINA

Les travaux de contournement du saut Hermina, en amont d'Apatou, ont été réalisés à la saison sèche 2012.

Deux cales ont été créées, en amont et en aval du saut, de 60 m chacune, et un cheminement entre elles de 125 m, permettant notamment aux écoliers de passer le saut à pied, tandis que la pirogue franchit le saut à vide.





AMÉNAGEMENT DES SAUTS SUR LES FLEUVES MARONI ET OYAPOCK

Localisation des sauts à aménager en priorité sur le Maroni

ABOUNA SOUNGA

Légende

Papaïchton

Site inscrit

PAG-Coeur de parc

PAG-Zone de libre adhésion



Localisation des sauts à aménager en priorité sur l'Oyapock



Deux marchés globaux de maîtrise d'œuvre, notifiés en février et décembre 2012, ont été lancés pour étudier l'aménagement des sauts identifiés comme étant prioritaires suite aux études préalables des années précédentes ayant permis de les recenser et les hiérarchiser:

- 11 sauts sur le Maroni,
- 5 sauts sur l'Oyapock et la rivière Camopi.

Ces marchés comprennent également des missions sur le volet socioéconomique et environnemental des projets dans leur ensemble. La procédure relative au code de l'environnement a été lancée pour le Maroni en 2012, ainsi que la concertation franco-surinamaise.

() MANKASSIABA Maripasoula

Trois-Sauts



HYDROMÉTRIE / HYDROLOGIE

Le réseau des stations hydrologiques a pour vocation, outre l'acquisition de données permettant de disposer d'informations en continu, la surveillance sur la situation de la ressource en eau potable, en particulier durant la saison sèche où les faibles débits conjugués aux fortes marées entraînent une dégradation de la qualité de l'eau potable par remontée du point de salure jusqu'aux stations de pompage. Le réseau permet aussi d'informer les organismes compétents sur la montée des eaux en vue de la prévision des crues.

Depuis plusieurs années, l'unité hydrométrie de la **DEAL** poursuit ses efforts de maintenance et de développement du réseau limnimétrique réparti sur l'ensemble du territoire guyanais.

En 2012, 3 stations hydrométriques ont été installées :

- station Maripasoula en avril (Lawa),
- station Roche-Léodate en août (Kourou),
- station saut Sabbat en novembre (la Mana).

Le travail s'oriente également sur la mise en place d'une chaine complète de collecte et de validation de ces données afin de les rendre disponibles sur les bases de données nationales.



© DEAL Guyane/Installation de la station hydrométrique du Kourou [août 2012]



© DEAL Guyane/Installation de la station hydrométrique du Kourou [août 2012]

La DEAL, initiatrice d'un projet de Cellule de Veille Hydro-météorologique sur les secteurs à forts enjeux inondationsétiages, poursuit, aux côtés de Météo France, les travaux de définition des objectifs et d'organisation intra et extra-DEAL.

Dans sa perspective d'approfondissement des connaissances sur les comportements hydrologiques des bassins versants guyanais et les enjeux associés, la DEAL fait réaliser une étude d'identification des enjeux et de détermination des critères de vigilance vis-à-vis du risque inondation aux bourgs d'Apatou et de Maripasoula. Comme en 2011, la DEAL en partenariat avec le BRGM suit l'évolution du front salin dans le Maroni en période d'étiage. Des études de modélisation Pluie-Débit avec notamment l'applicabilité du modèle LoiEAU en Guyane se poursuivent.

Enfin, l'unité hydrologie prépare le lancement d'une étude de réalisation d'un outil de calcul des débits caractéristiques (Module et QMNA5) en tout point du réseau hydrographique guyanais avec intégration des données pluviométriques satellite; la connaissance plus précise et régionalisée de ces débits facilitera l'instruction des dossiers en police de l'eau soumis aux réglementations sur l'eau.

RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT FLUVIAL

Le projet d'arrêté ministériel relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants navigant ou stationnant sur les eaux intérieures de la Guyane a été finalisé.

L'étape suivante est la transmission de l'avis du préfet au ministre, nécessaire à la signature de l'arrêté.

Points forts 2012:

- CONCERTATION POUR LE PROJET D'ARRÊ-TÉ RELATIF AUX TITRES DE NAVIGATION
- IMMATRICULATION DES PIROGUES EN
 2012: 124 IMMATRICULATIONS, DONT 68
 POUR LE TRANSPORT DE PASSAGERS

Immatriculation des pirogues en 2012				
	Professionnels	96		
DEMANDEURS	Particuliers	Particuliers 27		
	Administration	1		
	Passagers	68	124	
TYPE DE	Marchandises	1		
TRANSPORT	Mixte	32		
	Plaisance	23	1	
	Maroni	85		
LIEU DE CIRCULATION	Oyapock	11	124	
Sirto Sization	Autres	28		



TRANSPORT PUBLIC FLUVIAL SUR LE MARONI

La **DEAL** a fait réaliser une étude de faisabilité d'un transport public fluvial sur le Maroni, aux fins d'établir un diagnostic sur les pratiques de transports sur le Maroni, apprécier les besoins des populations et analyser la pertinence de plusieurs schémas de transport public qui pourraient être mis en œuvre. Cette étude résolument prospective, et restant proche des contraintes opérationnelles, constitue une base de réflexion solide pour l'émergence de projets concrets de service de transport public fluvial.

Cette étude a été valorisée auprès des partenaires intéressés.

Point fort 2012:

 Réalisation d'une étude prospective sur le transport public fluvial sur le Maroni

LITTORAL

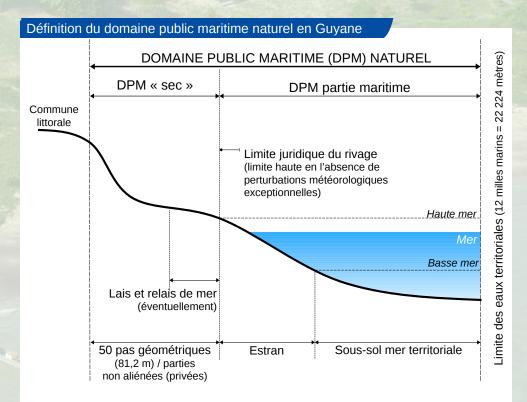
GESTION DU LITTORAL ET DU DOMAINE PUBLIC MARITIME SEC

Le domaine public maritime (DPM) est constitué d'une partie maritime et d'une partie terrestre (DPM « sec »). Le DPM maritime est géré par la direction de la mer, tandis que la DEAL est chargée de la gestion du DPM « sec ».

À ce titre, elle élabore et met en œuvre les politiques locales en matière de gestion du trait de côte, de défense contre la mer et de retrait stratégique.

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, la **DEAL** doit procéder à la délimitation du domaine public maritime, seule procédure à même de fixer les limites juridiques de ce dernier et les rendre pleinement opposables. À cette fin, des travaux de photographie, identification topographique, recensement faunistique ont été réalisés ou entrepris en 2012 sur des secteurs présentant un besoin ou des enjeux à ce titre : île de Cayenne et secteur nord-ouest entre Organabo et Awala Yalimapo.

Enfin la gestion du **DPM** sec passe également par une juste prise en compte des dispositions fixées par la loi littoral au titre en particulier de la bande des **50 pas géométriques**, analyse à laquelle la **DEAL** a contribué.



cf. articles L. 2111-4 et L. 5111-1 et 2 du code général de la propriété des personnes publiques lais : parcelles dont la mer s'est définitivement retirée | relais : dépôts alluvionnaires

Points forts 2012:

- 35 AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DPM EN VIGUEUR EN 2012, DONT 10 DÉLIVRÉES EN 2012 POUR LE DPM « SEC »
- 2 marchés de constitution de données photographiques dédiées
 à la délimitation du DPM lancées fin 2011 et 2012 (ile de
 Cayenne et secteur Organabo -Awala Yalimapo)
- Analyse des projets de documents de planification locaux au
 Vu des dispositions du droit littoral et domaine public maritime

GESTION DU TRAIT DE CÔTE

La maitrise des impacts liés à la forte fluctuation du trait de côte en Guyane appelle le développement et l'approfondissement des connaissances portant sur les phénomènes en jeu ainsi que la mobilisation à ce titre des partenaires internes et externes.

Une réflexion stratégique interne a été initiée afin de développer des actions en conformité avec la stratégie nationale de gestion.



DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, PROSPECTIVE ET GESTION À LONG TERME DU TERRITOIRE LITTORAL GUYANAIS

Le **BRGM** Guyane a été chargé de réaliser des études destinées à mieux connaître l'état des lieux du littoral guyanais au regard du contexte d'érosion / submersion et d'identifier les potentiels sédimentaires existant localement. En outre, la définition d'une stratégie de gestion du **DPM** a été entreprise fin 2012 et devrait aboutir fin 2013 afin de fixer en particulier des objectifs partagés localement.

En 2012 a également été initié un travail d'enrichissement des couches du système d'information géographique (SIG) dédiées au littoral.



Points forts 2012:

- Stratégie de gestion du DPM entreprise en 2012
- PRODUCTION DE RAPPORTS SCIENTIFIQUES DU BRGM EN 2012 (ÉTUDE DU POTEN-TIEL SÉDIMENTAIRE, PROFILS DE PLAGE DE RÉMIRE-MONTJOLY)
- RECENSEMENT DE DONNÉES EN VUE DE L'ACTUALISATION DU SIG
- CONTRIBUTION AUX TRAVAUX D'ACTUA-LISATION DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL ET DE MISE EN VALEUR DE LA MER



AEROPORTUAIRE

Les missions aéroportuaires ont été transférées au 1^{er} janvier 2012 à l'aviation civile. Cependant, la **DEAL** a assuré la poursuite de diverses opérations aéroportuaires en cours.

Points forts 2012:

- RÉCEPTION DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE LA PISTE DE CAMOPI LE 15 OCTOBRE 2012
- Réception et reprise de l'activité de l'aérodrome de Saint-Laurent du Maroni le 19 octobre 2012
- Réception de la tour de contrôle le 26 juin 2012

Tour de contrôle de l'aéroport Félix Éboué

Suite à la réception de la partie « génie civil » (coût total de 8,4 M€), pour laquelle la DEAL a assuré la conduite d'opération, l'aviation civile a pris possession des lieux dès le mois de septembre 2012 pour la partie « équipements ».

La mise en fonction de la nouvelle vigie est envisagée pour octobre 2013.



AMÉNAGEMENT DES AÉRODROMES DU CONSEIL GÉNÉRAL

La DEAL assurait une mission de maitrise d'œuvre auprès du Conseil général pour l'aménagement de certains aérodromes. Le Conseil général lancera prochainement les travaux de construction de l'aérogare de Camopi, pour une ouverture de l'aérodrome prévue fin 2014 début 2015.



Caractéristique	s des pistes	PISTE DE CAMOPI	PISTE DE SAINT- LAURENT DU MARONI			
COÛT TOTAL DES TRAVAUX		5 M€	3 M€			
	Piste	toit penté à 2 %, L = 1000 m, I = 18 m				
DIMENSIONS	Bandes aménagées latéralement	21 m de part et d'autre de la piste pente à 3 % vers l'extérieur				
	Bandes aménagées aux extrémités	30 m à chaque extrémité				
	Piste	béton (e = 19 cm)	enrobé (e = 7 cm) sur			
REVÊTEMENTS	Bretelle d'accès	béton (e = 20 cm)	couche de graves non traitées (e = 20 cm)			
	Aire de stationnement	,	béton (e = 20 cm)			

PORTUAIRE

Jusqu'à la création du Grand Port Maritime (**GPM**) de Guyane au 1^{er} janvier 2013, la DEAL assurait la maitrise d'ouvrage des opérations portuaires du port du Dégrad des Cannes.

Points forts 2012:

- Lancement des travaux de réhabilitation en février 2012 pour le quai 2 et le 2 juillet 2012 pour le quai pétrolier
- Création du Grand Port Maritime (GPM) de Guyane et transfert des opérations portuaires le 1^{er} janvier 2013

DRAGAGE DU CHENAL

La DEAL a conservé en 2012 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien du chenal d'accès au port du Dégrad des Cannes, la direction de la mer assurant la mission de maitrise d'œuvre.

En avril 2012 le nouveau marché dragage a été notifié. Ce marché à bon de commande d'une durée de 44 mois s'èlève à 19,9 M€.



RÉHABILITATION DU QUAI 2

Le marché de travaux de reconstruction du quai a été notifié en décembre 2010 pour un montant de 23,5 M€.

Les travaux, pour une durée de **2** ans, ont pu débuter en février 2012, dès la remise en exploitation du quai **1**.

Les travaux cumulés à fin décembre 2012 représentent environ 40 % du marché total.



© DEAL Guyane/ Travaux quai 2

QUAI PÉTROLIER

En juin 2010, une partie du quai pétrolier s'étant effondrée, la reconstruction de cet ouvrage s'avérait nécessaire. En 2011, le maître d'œuvre de l'opération a été désigné. Le marché de travaux a été notifié en janvier 2012 pour un montant de base de **3,7** M€.

Le chantier a débuté en juillet 2012 pour une durée de **5** mois.

En décembre, la **CCIG** ayant commandé un 3ème duc d'Albe d'accostage pour accueillir des navires de faible gabarit et prolongeant ainsi de **4** mois le délai des travaux.



CONNAISSANCES ET STRATÉGIE DES TERRITOIRES

Instruction des fonds européens et Contrat de Projet Etat / Région

La **DEAL** intervient en tant que service instructeur des mesures du FEDER et du CPER destinées à appuyer les filières des transports, de l'aménagement urbain, du traitement des déchets, des énergies renouvelables, à la promotion du développement durable et de la biodiversité. Par ailleurs, le préfet de Région a choisi de confier en 2011 à la DEAL l'instruction des financements FEDER accordés au Pôle Universitaire Guyanais (mesure 1.2. du Programme Opérationnel). Ce niveau d'activité a justifié la mise en place d'une cellule dédiée au sein de l'unité MIE, comprenant 4 instructeurs encadrés par le chef d'unité, adjoint au chef de service.

La programmation du PO FEDER

2007/2013 et du CPER s'est poursuivie à un rythme conforme au plan de marche. Le rôle du service consiste à aider le porteur du projet à bâtir son dossier de demande de subvention, voire à rechercher des sources de financement, puis à présenter ce dossier au comité de programmation avant d'assurer son suivi physique et le contrôle financier des réalisations qui en découlent.

Le suivi des remontées de dépenses sur l'ensemble des opérations gérées a fortement mobilisé l'équipe dont les résultats ont contribué à éviter à la Guyane le dégagement d'office de crédits FEDER en 2012. La DEAL a certifié à ce titre plus de 52 M€ de dépenses, au delà des 46,6 M€ de l'objectif pondéré de programmation assigné à la DEAL pour 2012.

Le service intervient par ailleurs

dans le suivi du CPER et du Plan de Relance de l'Economie qui s'est achevé en 2011. Enfin, il s'est fortement impliqué dans les travaux préparatoires à la rédaction du prochain programme opérationnel pour la période 2014-2020. La DEAL a en effet été chargée d'animer plusieurs groupes de travail afin de contribuer au diagnostic stratégique régional.



En 2012, LES OPÉRATIONS FINANCIÈREMENT LES PLUS IMPORTANTES SONT :



© DEAL Guyane/5,3 M€ pour les infrastructures de desserte de l'intérieur de la Guyane (aérodrome et ouvrages fluviaux)



© DEAL Guyane/5,2 M€ pour l'opération de reconstruction du quai N°2 au port de Dégrad des Cannes à Rémire Montjoly



3,6 M€ pour les VRD de la ZAC de Soula à Macouria







DEAL Guyane/opération PAOLA- un bâtiment exemplaire en matière

de consommation énergétique. (Cavenne), coût global de 350K€

© DEAL Guyane/opération PUG – le 4ème bâtiment du pôle d'enseignement supérieur. (Cayenne), coût global 4,9 M€

ANIMATION DE LA POLITIQUE DES DÉPLACEMENTS

Le service PCE a engagé en 2011 le pilotage local des études du Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane. Ce plan, initié par l'Etat, vise à évaluer les besoins en infrastructures et services de transports en Guyane à l'horizon 2025 en étudiant toutes les filières et tous les modes : déplacements urbains et interurbains sur les bassins de vie, déplacements longue distance sur le littoral, désenclavement et desserte de l'intérieur. Par ailleurs, il comporte un volet « gouvernance » qui s'intéressera aux modes d'organisation politiques administratifs adaptés aux évolutions susceptibles d'impacter les transports en Guyane, ainsi qu'aux conditions de financements de la politique de déplacements des scénarios du Plan. La DEAL est intervenue dans la conduite de la concertation locale autour de ce projet, qui renvoie aux compétences de toutes les collectivités locales, et a piloté les études confiées à un groupement de



hydroélectrique de Saut Maman Valentin (Mana), coût global 17 M€

consultants.

rapports finaux ont été restitués au comité de pilotage en octobre 2012 et doivent faire l'objet dans le courant du 1er semestre 2013 d'un positionnement des collectivités concernées. Ce travail de fond a par ailleurs été mis à profit dans le cadre des réflexions préalables à la rédaction du PO et du CPER 2014/2020, de la préfiguration d'une Opération d'Intérêt National (OIN) en Guyane, mais également afin de calibrer certains projets routiers de la DEAL.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans ce domaine, outre ses missions à caractère opérationnel, la DEAL a vocation à conduire des études en régie ou soustraitées dans le domaine de l'aménagement ou de l'observation du territoire en collaboration avec les collectivités locales et les autres services de l'Etat. Elle intervient en tant qu'ensemblier, afin de contribuer à produire une vision de synthèse des problématiques d'aménagement du territoire.

En 2012, la DEAL s'est fortement impliquée dans le suivi du Schéma d'Aménagement Régional de son volet SMVM : Suite aux décisions prises par l'exécutif régional, la révision du SAR de Guyane a été reprise fin 2010 ce qui a conduit la DEAL à préparer en mai 2012 un porter à connaissance qui a été adressé par le Préfet de Région au Président de l'exécutif régional. Ce document rappelle les servitudes et documents dont la prise en compte par le SAR est nécessaire ou recommandé et précise les enjeux de l'Etat



en matière d'aménagement du territoire. Il a été établi après une large concertation avec les principaux services de l'Etat en Région. La DEAL a été particulièrement mobilisée pendant l'année 2012 par les études d'opportunité conduites par le CGEDD en vue de mettre en oeuvre une Opération d'Intérêt National en Guyane. Cette initiative évoquée lors du Conseil Interministériel de l'Outre-Mer a donné suite à d'intenses réflexions afin de définir le programme des grandes opérations d'urbanisme qui la composeraient et la nature des mesures d'accompagnement. La DEAL a été chargée de piloter les ateliers de concertation et des travaux cartographiques d'analyse des périmètres.



OBSERVATION TERRITORIALE ET ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

Comme en 2011, les équipes de la **DEAL** ont assuré leurs missions de recueil et d'analyse statistiques en matière de construction et de logement. Il s'est agi en particulier d'assurer les remontées et le contrôle des statistiques régionales de la construction neuve issue des enquêtes **SITADEL** (permis de construire).

Le statisticien et l'enquêtrice de l'unité OS recueillent auprès des centres instructeurs



(Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni) les listes des permis de construire délivrés / annulés / modifiés ainsi que les données relatives aux opérations démarrées ou achevées afin d'informer les bases nationales et locales.

Ce travail permet d'élaborer des tableaux de bord régionaux de la construction qui ont donné lieu à l'édition de notes semestrielles et à la mise en place de tableaux trimestriels particulièrement suivis par les collectivités et la filière du BTP.

L'année 2012 a par ailleurs été marquée par la poursuite de l'enquête nationale sur le recensement du parc locatif social. Ce recensement, qui a nécessité de nombreuses interventions de la **DEAL** auprès des 3 bailleurs présents, est désormais actualisé annuellement et permet aux acteurs de la politique du logement de disposer d'un outil fin de connaissances du parc.

En collaboration avec la cellule économique de la construction, la DEAL a poursuivi en 2012 les travaux de l'observatoire de la commande publique. S'appuyant sur des enquêtes lourdes auprès des principaux maîtres d'ouvrage, cet outil permet aux pouvoirs publics et aux représentants des entreprises du BTP de disposer d'une image fidèle des évolutions de l'économie de cette filière, stratégique dans un territoire en plein développement.

Enfin, la DEAL a repris l'alimentation de l'observatoire des transactions foncières dont les résultats pour la période 2009-2012 seront diffusés dans le courant du deuxième trimestre 2013.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La DEAL élabore pour le compte du préfet de Région les avis de l'autorité environnementale sur les plans programmes. Il s'agit en particulier d'analyser les évaluations environnementales des documents d'urbanisme, des ZAC et de certains documents de planification. La DEAL fournit par ailleurs des avis locaux au CGEDD lorsque cette instance est compétente en tant qu'autorité environnementale.

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière d'éducation l'environnement, la DEAL a assuré la coordination de l'organisation de la semaine du développement durable en Guyane. En relayant localement manifestation nationale, le cette service a été amené à co-organiser les moments phares de l'évènement en s'appuyant sur le tissu associatif local particulièrement vigoureux. Les SDD 2012 (du 22 mars au 7 avril) ont donné lieu à près de 90 animations, réparties sur une grande partie du

territoire et abordant les thèmes principaux : éco-labels, déchets, éco-construction, biodiversité, modes de déplacements doux, responsabilité des entreprises...

Par ailleurs, la **DEAL** a poursuivi son appui aux associations intervenant dans ce domaine avec l'attribution de subventions au fonctionnement et aux projets associatifs, ainsi que des actions d'appui immatérielles. Il convient de noter en outre qu'a été signée en 2012 une convention pluriannuelle d'objectifs avec le réseau GRAINE Guyane, partenaire majeur en matière d'animation et d'**EEDD** sur notre territoire. Cette convention lie les deux partenaires sur la période 2012-2014.

COURANT 2012, LA DEAL A MIS EN PLACE LE DISPOSITIF LOCAL DIT DU « CAS PAR CAS » QUI VISE À EXEMPTER D'ÉTUDE D'IMPACT CERTAINS PROJETS SITUÉS SOUS LES SEUILS FIXÉS PAR LE DÉCRET 2011-2019 DU 29 DÉCEMBRE 2011.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

Dans la lignée des travaux du comité départemental d'information géographique, la DEAL a poursuivi le pilotage, avec l'AUDèG, de la plate-forme de mutualisation des données géographiques GEOGUYANE. Opérationnelle depuis le 2ème trimestre 2011, elle permet un échange de données en ligne entre les services de l'Etat et a connu une forte montée en puissance en 2012. Elle devrait évoluer en 2013 afin de devenir un véritable « géoportail guyanais », ouvert largement au public.

Par ailleurs, la DEAL a poursuivi la conduite de divers projets cartographiques : méthodologie de reconnaissance des zones humides via des images aériennes, cartographie du **SDOM** et de **PPRT**, analyses foncières dans le cadre de l'OIN.

INFRASTRUCTURE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES

Maitrise d'ouvrage

L'unité Maitrise d'ouvrage a pour mission

- la programmation des opérations de développement du Réseau Routier National (RRN)
- la conduite des études préalables et des procédures administratives (code de l'environnement, code de l'expropriation, code de l'urbanisme)

E BEEFER

le suivi budgétaire.

L'unité a en charge l'avancement de deux opérations d'amélioration des conditions de circulation de l'île de Cayenne : la construction du nouveau pont du Larivot et l'aménagement du giratoire des Maringouins sur la RN1.



Nouveau pont du Larivot

Les études pour la réalisation du nouveau pont du Larivot ont démarré début 2009. La phase d'études préalables sur l'étude d'une solution mixte ou béton, passant en aval, à environ 40 m de l'ouvrage actuel est terminée.

Des études environnementales, hydrauliques et d'aménagements paysagers ont été réalisées ainsi qu'une campagne de sondages géotechniques nécessitant des moyens matériels d'envergure. Ainsi, l'étude géotechnique de niveau avant projet a pu être réalisée avec des entreprises, le LBTPG, et l'appui consistant du CETE.





Ingénierie Routière

L'unité Ingénierie Routière a pour mission:

- la réalisation des études préalables et procédures administratives
- la réalisation ou le pilotage des études de projet
- le contrôle de l'exécution des travaux.

L'unité a en charge les travaux de construction de la voie d'accès au pont sur l'Oyapock, les travaux de l'échangeur de Balata, les travaux de régénération de la RN2, et les travaux de réalisation d'un giratoire sur la RN1 à Iracoubo.

L'unité a également en charge les études de l'échangeur des Maringouins, du nouveau pont sur la Comté et d'aménagement de la section Balata-PROGT.

AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE DE BALATA

L'opération d'aménagement l'échangeur de Balata fait partie des opérations du Programme Développement de de Modernisation des Itinéraires, dont la convention Etat-Région 2009-2014 a été signée le 5 mars 2010.

LES TRAVAUX SONT ESTIMÉS À 23,5 MILLIONS D'EUROS

L'opération consiste à réaliser un échangeur à lunette en réutilisant le giratoire existant.

Les travaux à réaliser sont :

- création d'un nouveau giratoire et ses bretelles
- la création d'une voie dénivelée dans le sens Cayenne / Kourou ainsi que l'ouvrage d'art de franchissement

- Les systèmes d'assainissement et d'hydraulique
- Les aménagements paysagers.

L'opération se décompose quatre lots de travaux qui ont été réalisés pour partie en 2012 et qui vont se terminer en fin 2013:

- lot 1: Travaux de préchargement Ouest
- lot 2: Pré-chargement Est;
- lot 3: Travaux de terrassement. chaussée, assainissement et hydraulique
- lot 4: Réalisation d'un ouvrage d'art



RÉGÉNÉRATION DE LA RN2

La route nationale 2 relie Cayenne à Saint Georges de l'Oyapock. Après l'ouverture du pont sur le fleuve Oyapock, cette route nationale constituera un réseau supportant notamment les échanges entre la Guyane et le Brésil.

Elle a été construite par étapes et conçue à l'origine comme une simple piste. Jusqu'en 2008, la réhabilitation a essentiellement porté sur le tronçon Cayenne-Approuague. Au delà, la route présente sur de nombreux tronçons chaussée de structure une constituée uniquement d'une grave latéritique recouverte d'un enduit gravillonné. Cette structure très faible n'est plus adaptée au trafic actuel et, malgré un entretien constant, elle présente de graves dégradations qui s'accentuent à chaque saison des pluies, rendant des sections difficilement praticables. parfois voire dangereuses aux usagers.

L'opération Régénération, qui fait suite à l'opération du plan de relance, permet de continuer à renforcer certaines sections de la **RN**2, couloirs écologiques, comprises entre Régina et Saint Georges de l'Oyapock.

Cette année 2012, les travaux réalisés ont permis le renforcement des couloirs écologiques 4 et 8 et des sections comprises entre les PR113+700 et 115+800 et entre les PR165+900 et 168+200.



La voie d'accès au Pont sur l'Oyapock

Les travaux du Pont et de la voie d'accès sont terminés depuis 2011. La végétalisation, débutée lors des travaux, a été finalisée en 2012.

La mise en service de la voie d'accès et du pont est envisagée en 2013 lorsque les autorités brésiliennes auront finalisé l'accès entre Oïapoque et le pont.



AMÉNAGEMENT **GIRATOIRE DES** MARINGOUINS SUR LA RN1

L'opération, inscrite au plan De Intermédiaire Modernisation PDMI a pour obiet de déniveller l'actuel carrefour des Maringouins. L'actualisation d'un APS, réalisé en 2000, a démarré en 2009.

En 2012, les études de niveau avantprojet se sont poursuivies. Des études complémentaires Air et Bruit ont été réalisées afin de compléter l'étude d'impact. Une concertation au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme a été organisée du 16 février au 30 mars 2012.

Les dossiers de concertation ont ainsi été mis à disposition du public :

- à la cité administrative régionale
- à l'hôtel de ville de Cayenne ainsi que dans les locaux des services techniques
- à la DEAL

ainsi que sur les sites internet de ces trois entités.

été exprimés sur avis ont registres ou par messagerie électronique.

L'ensemble des avis convergent vers des thématiques similaires notamment

- L'opportunité du projet
- Le choix de la variante préférentielle

L'opportunité du projet est validée par les avis émis. Beaucoup de participants ont accueilli favorablement le projet, certains proposant des aménagements complémentaires.

D'une façon générale, les participants manifestent une grande importance à la prise en compte des modes doux. Ce point sera ainsi traité avec attention dans la suite des études.

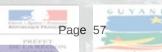
Les avis convergent vers le choix de la variante dans laquelle la dénivellation est assurée par deux bretelles contournant le giratoire. Les études vont ainsi se poursuivre sur cette variante.

CAYENNE









ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Le District regroupe 6 centres d'exploitation et d'intervention : le CEI de Saint-Laurent-du-Maroni, le CEI d'Iracoubo, le CEI de Kourou, le CEI de Cayenne, le CEI de Régina (locaux basés à Cayenne) et le CEI de Saint Georges de l'Oyapock.

Les travaux d'entretien se déclinent en travaux d'entretien des chaussées et en travaux d'entretien des équipements et des dépendances.

Les travaux d'entretien courant des chaussées consistent principalement à boucher les nids de poule, mettre en œuvre des enduits superficiels ponctuellement (point à temps) et balayer les accumulations de matériaux. En 2012, 102 tonnes d'enrobés à froid ont ainsi été mis en œuvre pour boucher les nids de poule.

L'entretien des dépendances vertes concerne principalement le fauchage des accotements et des terres pleins dans les carrefours (giratoires ou échangeurs plans) pour l'année 2012 cela correspond à un linéaire de **1200** km.

D'autres opérations ponctuelles (abattage, élagage, déboisement...) sont également réalisées pour, par exemple, dégager la visibilité dans les courbes ou assurer la pérennité des ouvrages hydrauliques. Une opération spécifique de dégagement de visibilité a été menée sur la **RN** 1 à Cayenne pour augmenter la sécurité de l'itinéraire.



L'entretien des dépendances bleues comprend :

 l'entretien des bassins, le curage/ reprofilage des fossés (36 km en 2012)

- le dérasement des accotements (75 km en 2012)
- la création de saignées ainsi que l'entretien courant des ouvrages hydrauliques (entretien des abords pour faciliter l'écoulement des eaux, curage et nettoyage des descentes d'eau).

Les travaux de gros entretien et de conservation du patrimoine ont consisté en 2011 à :

- renouveler les enduits superficiels sur des portions des RN1 et 2 ainsi que la signalisation horizontale
- poursuivre le renforcement de chaussée de la RN1 du PR 89 à 90.

Concernant l'exploitation, le district assure un patrouillage hebdomadaire sur l'ensemble du réseau routier national afin de détecter toute anomalie. Cela correspond en 2012 à un linéaire de 41 000 km avec 1010 anomalies répertoriées. Une astreinte est également mise en place assurant une capacité d'intervention 24H/24 : 140 interventions d'astreintes (interventions sur accidents et chutes d'arbres) ont été réalisées en 2012.

La gestion du domaine public routier consiste notamment à instruire les demandes d'autorisation d'accès, les demandes d'occupation du domaine public par les concessionnaires et les demandes d'autorisation de chantier: 108 autorisations ont été délivrées en 2012.



Photo R JEAN-MARIE-DÉSIRE/Unité CEI-Réparation sur la RN1





Parc Routier

Les missions du parc routier consistent à gérer et entretenir le parc de véhicules et d'engins de la DEAL et à réaliser des travaux d'entretien sur les RN pour le compte du district.

Les travaux d'entretien sur RN ont notamment consisté à réaliser des enduits superficiels, à déraser les accotements, à curer les fossés, à réaliser la signalisation horizontale et à installer (ou changer) les glissières de sécurité. A noter que le parc à réaliser les travaux de signalisation et de pose de glissières sur la voie d'accès au pont sur l'Oyapock.

Le parc routier gère également les marchés à bons de commande de fourniture d'émulsion, d'enrobé à froid et des équipements de protection individuelle.

Unité Ouvrage d'art

L'unité ouvrage d'art (UOA) a pour mission d'établir et de mettre en œuvre la politique de surveillance et d'entretien des ouvrages d'art. Elle pilote également les chantiers de réparation et conseille le district, exploitant de la route nationale, en cas de désordre sur les ouvrages.

BUSES MÉTALLIQUES

étallique sur la RN1

L'unité ouvrage d'art gère les ouvrages hydrauliques du réseau routier. En effet, cette mission usuellement du ressort de l'exploitant de la route a été confiée à l'unité ouvrage d'art du fait du caractère très dégradé du patrimoine. Ainsi depuis 2004 et la rupture d'une buse métallique

Photo K BEN AMER/ISR-UOA/remplacement du Buse

entrainant la mort d'un automobiliste, la gestion des ouvrages hydrauliques a été calqué sur la gestion des ouvrage d'art.

En 2010 et 2011, l'unité ouvrage d'art



a missionné le laboratoire des ponts et chaussées de Blois afin de réévaluer l'ensemble du patrimoine des buses métalliques.

Le résultat : **79** buses (plus de **50**% du patrimoine) sont classées 3U (très dégradées) dont **16** buses fortement dégradées. Sur ces **16** buses, **10** ont été remplacées entre 2011 (**5**) et 2012 (**5**) ainsi que deux autres buses effondrées et réparées en urgence. Un marché

de remplacement par fonçage a également été notifié en 2012 pour des travaux à réaliser en 2013.

En parallèle, compte tenu de leur état, ces ouvrages font l'objet d'une mise sous haute surveillance afin de prévenir les risques d'effondrement.



PONT DU LARIVOT

L'unité ouvrage d'art a en charge la réparation du pont du Larivot. Suite à la rupture d'un pieu de la pile 13, le pont du Larivot a été fermé à la circulation pendant un peu moins de quatre mois de novembre 2009 à mars 2010. Cette fermeture a eu de graves conséquences sur l'économie de la Guyane.

Après la réparation de la pile 13, qui a permis de remettre en service le pont, la réhabilitation complète de l'ouvrage a été préconisée par un comité d'experts constitué de spécialistes du réseau scientifique et technique du ministère, nommé spécialement pour la problématique des ponts du Larivot et de Kourou.

Cette réhabilitation complète du pont du Larivot porte d'une part sur le confortement de l'ensemble des pieux accessibles et d'autre part sur la réparation du tablier.



viroles métalliques du pont du Larivot



dernière virole métalliques du pont du Larivot

Le confortement de l'ensemble des pieux accessibles est terminé.

Les travaux se sont déroulés d'octobre 2011 à Juillet 2012 pour un montant de 8 M€. Ils ont consisté pour chacun des pieux accessibles en la pose de viroles métalliques ainsi que de la mise en place d'une protection cathodique.

Les études de la réparation du tablier du pont ont été réalisées en 2011 et 2012. La procédure de dévolution du marché s'est terminée au premier trimestre 2013. Les travaux devraient débuter au dernier trimestre de 2013 et s'étaler sur environ un an. Il est à noter que ces travaux n'auront pas d'incidence sur la circulation.



Photo K BEN AMER/ISR-UOA - Coque **PRV** pour assurer la finition virole/chevêtre du pont du Larivot



Photo K BEN AMER/ISR-UOA - Confortement des pieux du pont du Larivot

GESTION DES ENTREPRISES

Tenue et mise à jour de 319 dossiers d'entreprises de transports de Marchandises de personnes et de commissionnaire de transport.

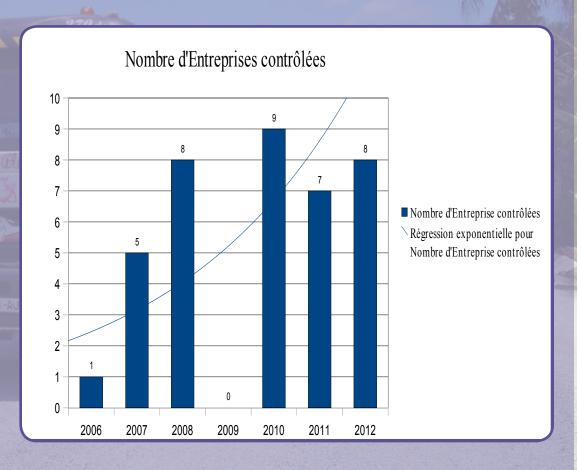
Mise en œuvre des décrets « Paquet routier » qui ont introduit des dispositions nouvelles qui s'imposent aux entreprises .

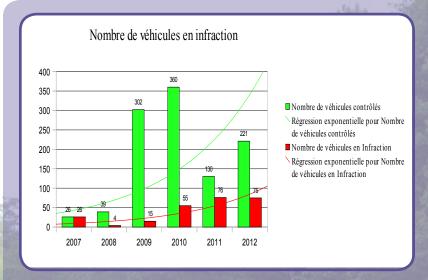
Dans la cadre de cette mise en œuvre :

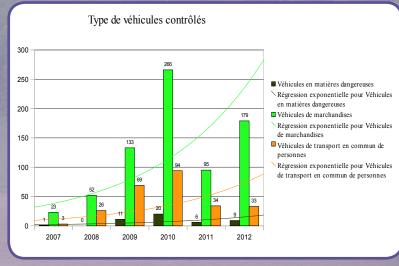
- Vérification par les agents des registres et pour chaque entreprise, du respect des nouvelles conditions d'inscription et d'autorisation d'exercer la profession.
- Délivrance de 231 licences et 703 copies conformes

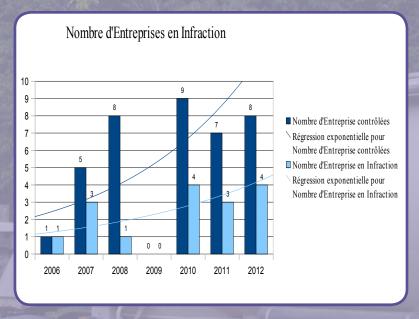
Délivrance des autorisations de transports exceptionnels :

146 arrêtés (**71** en 2011) TE ont été instruits et délivrés via le logiciel CARECHA.









Après la période d'information de 2010, 58 % des véhicules contrôlés ont fait l'objet d'une procédure en 2011. En 2012 on constate une nette régression encourageante de ce ratio qui semble être la conséquence des informations dispensées les 2 années précédentes ainsi que de la pression exercée sur les entreprises à travers les CR et les procédures judiciaires relevées.

Il conviendra « à minima » de maintenir cette pression qui devrait nous permettre de pérenniser un comportement « régulier » des entreprises.

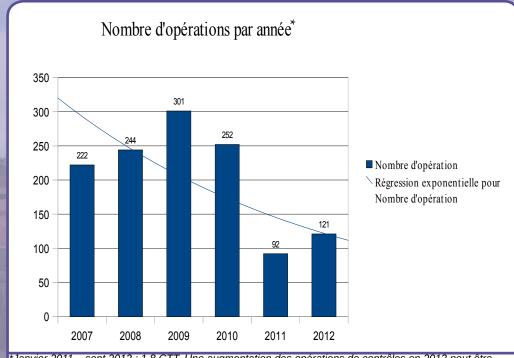
CONTRÔLE DES TRANSPORTS

Contrôle sur route:

- 121 opérations de contrôle et 72 véhicules en infraction pour 218 véhicules contrôlés.
- 4996 journées de travail contrôlées
- **19** véhicules pesés et **19** véhicules en surcharge.
- 217 infractions ont étés relevées par PV (47) et Amendes forfaitaires (79 pour un montant de 7663 Euros).

A noter **22** infractions délictuelles dont **12** relatives à la réglementation des conditions de travail des conducteurs. Contrôle en entreprise :

- 10 contrôles en entreprises ont été réalisés pour 1673 journées de travail contrôlées.
- 40 infractions à la réglementation sociale européenne ont été relevées.



*Janvier 2011 – sept 2012 : 1.8 CTT. Une augmentation des opérations de contrôles en 2012 peut être attribuée à la prise de poste en septembre 2012 de 2 nouveaux CTT





Nombre de conducteurs et nombre d'opérations 400 350 301 308 300 ■ Nombre d'opération Régression exponentielle pour 250 222 Nombre d'opération ■ Nombre de conducteurs contrôlés 200 Régression exponentielle pour Nombre de conducteurs contrôlés 150 100 50 2007 2008 2009 2010 2011 2012

La diminution de l'indicateur « nombre d'opération de contrôle » est directement lié au fait que les CTT se sont appliqués depuis 2009 à contrôler toutes les réglementations applicables au transport routier. L'augmentation constante des infractions relevées par procès-verbaux (infractions les plus complexes à argumenter et majoritaires depuis 2010) ainsi que l'utilisation systématique des logiciels gréco-Web et Octet ont participé à rallonger la durée des contrôles pour chaque véhicule et à imposer des temps de présence plus important au bureau pour analyser les documents et réaliser les procédures.

LA DEAL RENCONTRE SES VOISINS : RENCONTRE BRÉSIL - GUYANE - SURINAME

La DEAL a participé à deux rencontres Brésil - Guyane - Suriname organisées conjointement par la CCI de région Guyane, la KKF (chambre de commerce du Suriname) et le SEBRAE (Service d'appui aux PME).

Ces rencontres se sont déroulées du 28 au 30 mai 2012 au Brésil (MACAPA) et les 4 et 5 juillet 2012 au Suriname (PARAMARIBO). Durant ces journées l'unité transport de la **DEAL** a présenté la réglementation française nationale et internationale sous accords et hors accords bilatéraux, l'organisation administrative du transport en France ainsi que les rôles et missions du Ministère en charge des transports et de la DEAL Guyane.

Participaient à ces rencontres, les chefs d'entreprises et organisations socioprofessionnelles, les autorités politiques et économiques, les services des états et des collectivités locales, ainsi que les professionnels privés des entreprises.





LIAISONS FLUVIALES : BAC GABRIELLE

Le bac la Gabrielle a été construit en 1973 à Kourou. Il est propriété du Conseil Général de la Guyane (convention de mise à disposition gratuite) et est armé par la DEAL Guyane pour le compte du Préfet Guyane.

Un responsable d'exploitation et six marins de la **DEAL** font fonctionner le bac 7 jours sur 7.

Il est soumis à la règlement maritime française et a un permis de navigation délivré par la Direction de la Mer de la Guyane.

Il assure le service public des traversées entre Albina et St Laurent.

A ce titre, il transporte gratuitement les services institutionnels (armée, ambassade, pompiers...).



Passagers et véhicules transportés entre 2011 et 2012

	2011	2012
PASSAGERS	10 631	10 330
VOITURES	5 012	5 505
CAMIONNETTES	362	424
CAMIONS	237	267

Le chiffre d'affaires de **263.274** € est en hausse de **+3** % en 2012 , il avait baissé de **-3** % en 2011 (255 K€) et **-13** % en 2010 (**262** K€ en 2010 contre **300** K€ en 2009).

Le taux de remplissage moyen est stable à **27** % en période normale et est stable à **40** % en pointe en 2012 (**40** % en 2011 et 50% en 2010).

Les engins TP et les conteneurs 20 pieds ont baissé (66 en 2012, 83 en 2011 et 23/47).

Les voitures et petits camions ont augmenté (5500/5000 et 424/360).

L'absence d'entretien lourd (carénage) en 2012 a permis de maintenir le rythme des rotations qui se sont élevées à **1550** (**1410** en 2011), soit **130** par mois. Par rapport aux horaires, **150** rotations supplémentaires ont été assurées pour la continuité du service public.

Le budget global 2012 s'est élevé à 133.273 €

VÉHICULES : Réception titre isolé de véhicules et délivrance d'autorisations de mise en circulation : Véhicules importés non conformes une réception française ou européenne (INC) : Aménagement spécial en auto-école (VSU) : Véhicules importés usagés conformes un type national (INU) : Visite initiale de véhicules de TMD remorqués (VDR) : Identification de véhicules usagés importés conformes un type communautaire (ICU): 8 Aménagement spécial en dépanneuse (VSD) : Transformation d'un véhicule conformément un type réceptionné (TRA) : 1 Véhicule reconstruit (REC): 1 Total : 17 Surveillance administrative des centres de contrôle technique PL et VL : En VL: Supervision d'un contrôleur avec établissement d'un rapport et demande de mesures correctives : Visite d'installation sans supervision avec établissement d'un rapport et demande de mesures correctives :

Total: 3

En PL: 0

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La mission sécurité routière, qui a en charge l'observatoire, a publié le bilan 2011 de la sécurité routière en Guyane.

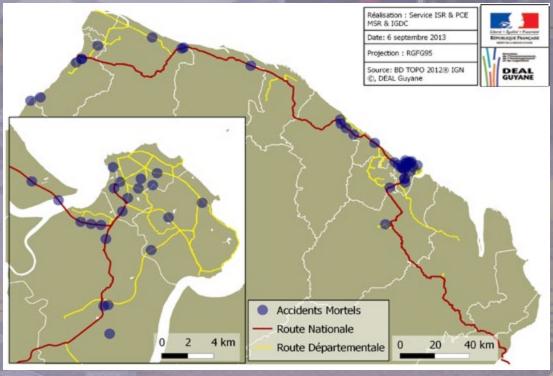
Les remontées rapides fournies par les forces de l'ordre permettent la mise à jour mensuelle des baromètres de sécurité routière et la mise à jour permanente des cartes de localisation des accidents mortels.

Le bilan de l'année 2012 est marquée par une forte hausse du nombre de tués par rapport à 2011 (41 tués en 2012 contre 29 en 2011). Par contre, les autres indicateurs sont en diminution à savoir nombre d'accidents (-11% par rapport à 2011) et nombre de blessés hospitalisés (-17% par rapport à 2011).



EVOLUTION DE L'ACCIDENTALITÉ DEPUIS 2010 EN GUYANE

Années	Accidents	Buessés	Blessés Hospitalisés	Tués
2010	389	477	189	36
2011	329	456	221	29
Evolution 2011/2010	-2,95%	-4,40%	16,93%	-19,44%
2012	290	398	186	41
Evolution 2012/1011	-11,85%	-13,82%	-15,84%	41,38%



LES ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La mission a participé en 2012 à de nombreuses actions de sensibilisation sur la sécurité routière: interventions dans les lycées et collèges sur la problématique des 2 roues motorisées, participation au « village sécurité routière » lors de la semaine de la sécurité routière.

En partenariat avec la préfecture, la mission attribue aussi des subventions aux associations proposant des actions sécurité routière, par l'intermédiaire du





PDASR (Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière).
La mission assure également la coordination de la sécurité routière auprès du directeur de cabinet du Préfet.



© DEAL Guyane/Journées de la sécurité routière



© DEAL Guyane/Journées de la sécurité routière

ÉDUCATION ROUTIÈRE EN CHIFFRES

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
NOMBRE D'EXAMINÉS À L'ÉPREUVE THÉORIQUE DU CODE DE LA ROUTE (CODE DE LA ROUTE)	6 960	6 094	6 722	6 555	7 889	7 130
NOMBRE D'EXAMINÉS À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE B (PERMIS DE CONDUIRE)	4 677	4 769	5 274	5 265	5 669	5 709
DONT NOMBRE D'EXAMINÉS EN 1ÈRE PRÉSENTATION	1 892	2 040	2 281	2 529	2 832	2 832

La dernière ligne du tableau montre que le nombre de candidats au permis B est en constante augmentation d'environ **10**% par an sur les cinq dernières années, et que depuis 2011, la capacité maximale de passage d'examens par l'unité éducation routière est atteinte.

TAUX DE RÉUSSITE AUX DIFFÉRENTES ÉPREUVES EN PREMIÈRE PRÉSENTATION

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CODE DE LA ROUTE	47,34%	51,36%	40,37%	51,52%	49,80%	49,48%
PERMIS B	34,50%	35,93%	36,20%	47,49%	49,53%	44,54%

Après une augmentation du taux de réussite à l'examen pratique du permis B en 2010 et 2011, l'année 2012 marque une baisse de ce taux de **5** points.

MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES

RÉSERVES NATURELLES

Un budget de 1,3 M€ est consacré à la gestion des 6 réserves naturelles nationales présentes en Guyane, qui restent très actives en terme de développement de la connaissance sur les écosystèmes.

La réserve naturelle de la Trinité a vu la révision de son plan de gestion validé par le comité consultatif et par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel.



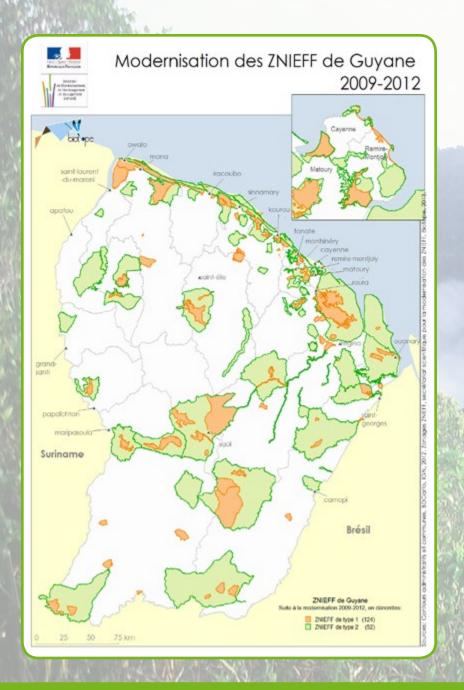
STRATÉGIE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

L'étude de préfiguration pour la mise en place du conservatoire écologique, conduite en concertation notamment avec la Région et le Département, a conclu à l'opportunité de créer une structure associative qui porterait une mission d'observatoire sur la biodiversité guyanaise, en y adjoignant les missions d'un conservatoire botanique. Cette entité devrait voir le jour au second semestre 2013.

Cette année encore, un budget de **314** k€, hors réserves naturelles et prestations d'inventaires liés à la modernisation des **ZNIEFF** a été consacré au soutien d'initiatives portées par le tissu associatif local en vue d'une meilleure connaissance de la faune, de la flore et des milieux naturels.

La mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) se poursuit. De nombreuses missions d'inventaires écologiques ont eu lieu en 2012, notamment des expéditions pluridisciplinaires dans le sud de la Guyane (Borne 4, pic Coudreau, Belvédère mont Alikéné. Saül...) qui ont permis de découvrir plusieurs espèces nouvelles pour la science. Les zonages ont été revus sur le littoral (périmètres validés par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel) et des réunions de présentation aux communes ont commencé à être organisées, dans la perspective d'une validation complète de l'inventaire mi-2013.











Une cartographie de deux espèces végétales exotiques envahissantes (Niaouli et Accacia mangium) a été lancée, afin de mesurer leur étendue sur le terrain.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par le ministère de l'écologie concernant la stratégie nationale sur la biodiversité, un projet novateur de recherche et développement a été subventionné ; il vise à développer des filières locales de revégétalisation de sites dégradés à partir d'espèces locales fixatrices d'azote.

Un guide de prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact a été finalisé et mis sous presse. Il devrait devenir un outil de référence pour accompagner les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études.





MILIEU MARIN

L'année 2012 a été marquée par un important travail d'accompagnement administratif technique et la campagne d'exploration pétrolière conduite par Shell et une participation active des services de la **DEAL** aux comités thématiques et de concertation organisés dans ce cadre. Un cahier des charges en vue de la rédaction d'un dispositif d'intervention en cas de pollution de mangroves et de vasières par des hydrocarbures a été élaboré par la DEAL en concertation avec les partenaires.

La **DEAL** a organisé en octobre 2012 un séminaire sur les mammifères marins, afin de définir une véritable stratégie pour la connaissance et la préservation de ces espèces dans les années à venir. Elle a fait réaliser une évaluation du programme de restauration des tortues marines, qui permet de dresser des pistes d'amélioration, notamment matière d'implication des acteurs locaux et de communication. Un appel d'offres a été lancé pour assurer coordination du programme sur la période 2013-2016. Enfin, une prestation de mise en place d'une base de données collective et harmonisée de l'ensemble des données sur les tortues marines a été commandée.



SITES ET PAYSAGES

Dans la foulée du colloque « Villes Equatoriales Durables », une réunion avec l'ensemble des partenaires concernés a permis de faire le point sur l'ensemble des outils de diffusion de l'atlas des paysages : site internet, CD-rom, film et a souligné l'intérêt d'initier en 2013 la mise en place d'un observatoire photographique du paysage.





SITES INSCRITS, SITE CLASSÉ, PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

Une campagne de communication a été lancée pour valoriser le classement du site des Abattis Cottica, intervenu le 15 décembre 2011.L'ensemble formé par les abattis et la montagne Cottica, situé en intégralité sur la commune de Papaïchton, a été classé parmi les sites d'intérêt patrimonial par arrêté ministériel.Il rejoint ainsi d'autres lieux d'exception comme le massif du Mont Blanc, le Mont-Saint Michel, les falaises de Marie Galante en Guadeloupe, ou le cimetière du Père-Lachaise à Paris. Il s'agit d'une grande première sur le territoire guyanais.

L'instruction en vue du classement du site de Vidal se poursuit, au travers notamment de discussions avec les acteurs locaux : mairie, **CCIG**, Grand port maritime, préalablement au lancement en 2013 d'une enquête publique.

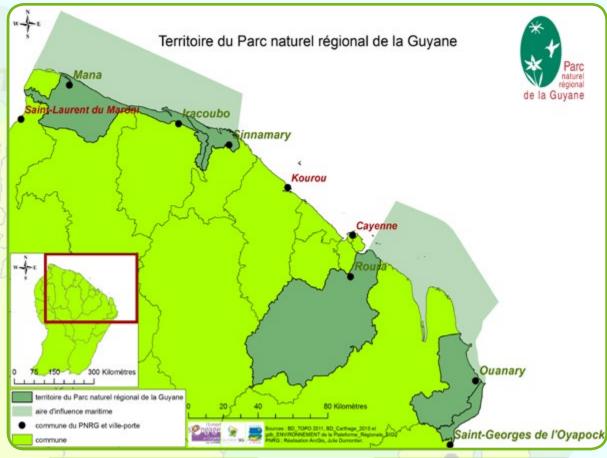
Le **BRGM**, avec le soutien de la DEAL, a lancé la dernière tranche d'inventaire du patrimoine géologique de la Guyane, en ciblant le secteur du Maroni.



PARC NATUREL RÉGIONAL

La charte du parc naturel régional de Guyane a été validée par décret ministériel du 10 décembre 2012. Le PNRG, qui n'était plus classé depuis 2007, voit son périmètre considérablement évoluer puisqu'il s'étend désormais sur les communes de Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Ouanary et Saint-Georges.









Page 76

Valorisation de L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Une stratégie de mise en œuvre du SINP a été définie. En complément, la stratégie de diffusion de l'information environnementale va inclure l'ouverture d'un portail régional sur le site internet du Système d'Information Documentaire de l'Environnement (SIDE). Les différents acteurs locaux seront sollicités en 2013 afin de finaliser l'inventaire des études faune-flore du territoire guyanais.

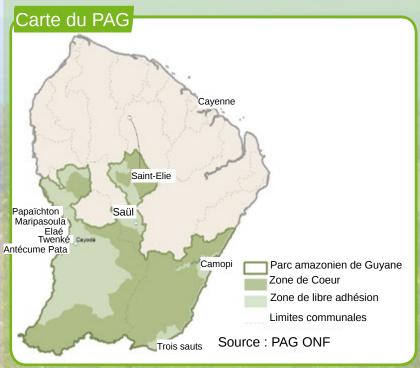


PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Au-delà de son rôle de membre du conseil d'administration, la DEAL Guyane accompagne l'action du Parc amazonien de Guyane.

En 2012, la DEAL a assuré la maîtrise d'ouvrage de plusieurs campagnes d'inventaires fauneflore dans des zones très reculées du territoire du parc et a apporté un soutien financier à une étude sur les pratiques de pêche porté par le **PAG**.

La DEAL a également suivi le travail d'élaboration de la charte : outre des échanges réguliers avec le PAG sur le projet de document, elle a notamment coordonné les différents services de l'Etat et établissements publics en vue de l'élaboration de l'avis du Préfet sur la charte et préparé le lancement de l'enquête publique.



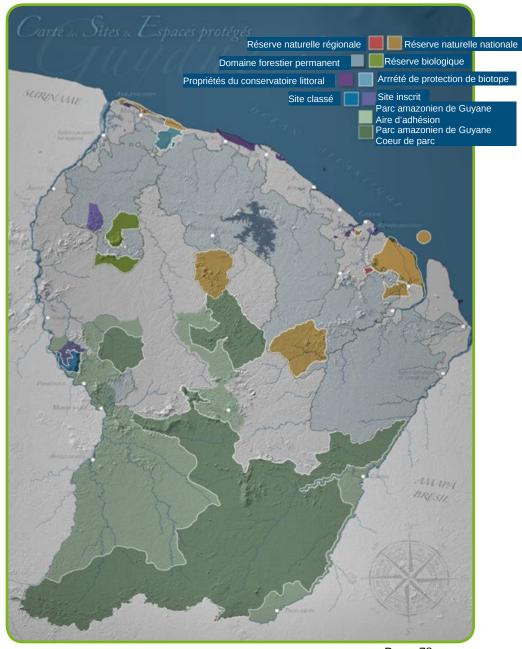












Page 78

GOUVERNANCE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

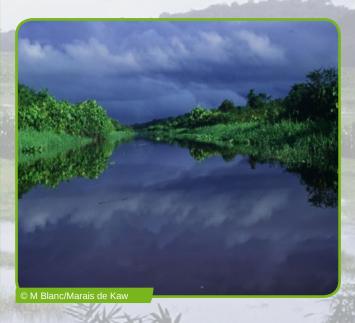
Le comité de bassin s'est réuni 3 fois. Les débats ont notamment porté cette année sur :

- le suivi et la priorisation à mener au sein du programme de mesures (ie. plan d'actions annexé au SDAGE), et qui a donné lieu en fin d'année à un rapportage européen
- la gestion des bassins transfrontaliers, qui concerne entre autres côté français les projets d'amélioration du franchissement des sauts sur le Maroni et l'Oyapock
- la mise en œuvre en Guyane des dispositifs prévus par la Directive inondation
- le restitution de l'étude de caractérisation des réservoirs biologiques
- l'énergie, à travers l'examen du schéma régional du

climat, de l'air et de l'énergie et la présentation de projets hydroélectriques.

Le Comité de Bassin a ouvert à partir de novembre une consultation sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques, qui se poursuit en 2013. La révision de l'état des lieux du district hydrographique a également été lancée en fin d'année. Cette actualisation du diagnostic de la quantité de l'eau et des milieux aquatiques en Guyane représente avec la consultation, deux étapes préparatoires importantes de l'élaboration du prochain SDAGE pour la période 2016-2021.

Un rapprochement avec les autorités surinamaises a été opéré via l'ambassade de France afin qu'un travail commun puisse être mené sur l'étude d'impact de l'éventuel projet de barrage Tapa Jai, sur la rivière Tapanahony, susceptible d'affecter le débit du fleuve Maroni.





Suivi de la Qualité des masses d'eau

Comme chaque année, la DEAL et l'Office de l'eau de Guyane ont lancé d'importantes campagnes de mesures sur les stations du réseau de surveillance mis en place pour la directive cadre européenne sur l'eau, sur les masses d'eaux superficielles continentales, les masses d'eaux souterraines et masses d'eaux littorales depuis 2012.

Un important travail se poursuit avec les partenaires afin de proposer au ministère et à la commission européenne une adaptation des protocoles et des outils d'évaluation de la qualité, afin de les rendre plus pertinents dans le contexte particulier de la Guyane. Ce travail implique notamment la mise en œuvre de diverses études d'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques guyanais.

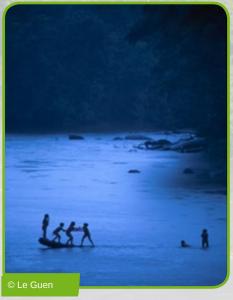
Police de l'eau

L'unité police de l'eau, renforcée au deuxième semestre par l'arrivée de deux nouveaux agents, a continué de mettre l'accent sur les contrôles des stations d'épuration.

Parmi les dossiers importants instruits au titre de la loi sur l'eau, on notera en particulier le captage d'eau dans la rivière Kourou pour la future station d'eau potable de Matiti.

L'élaboration d'un plan de contrôle des polices eau et nature a été lancée en 2012. Une réunion des différents services compétents dans ce domaine a eu lieu en mars 2012 pour lancer cette démarche. Le plan devrait, dans le courant de l'année 2013, être soumis pour validation au Procureur puis au Préfet et une mission interservices eau et nature, chargée notamment de sa mise en œuvre, devrait être officialisée.





Présentation de la **DEAL**

BOP : Budget Opérationnel de Programme

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DIREN: Direction Régionale de l'Environnement

DRIRE: Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

ETP: Equivalent Temps Plein

MISE: Mission InterService de l'Eau

LOGEMENT, URBANISME ET AMÉNAGEMENT

ANAH: Agence Nationale pour

l'Amélioration de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

CISIE : Cellule Interministérielle de Suivi de l'Immobilier de l'Etat

DAAF: Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et Forêt

DIECTTE: Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DJSCS: Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DOM : Départements d'Outre-Mer

ERP: Etablissements Recevant du Public

FRAFU: Fonds Régional

d'Aménagement Foncier Urbain

HLM: Habitation à Loyer Modéré

LBTPG: Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics de Guyane

LBU: Ligne Budgétaire Unique

LES: Logement Évolutif Social

LLS: Logement Locatif Social

LLTS: Logement Locatif Très Social

PADD : Plans d'Aménagement et Développement Durable

PLI : Prêt Locatif Intermédiaire

PLS: Prêt Locatif Social

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PR : Point Routier

PRU : Projet de Rénovation Urbaine

-

Guyane

RAP : Régime d'Asscession à la Propriété

PUG : Pôle Universitaire de

RéATE : Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat

RHI : Résorption de l'Habitat Insalubre

SA: Société Anonyme

SEMAGU: Société d'Économie Mixte Locale d'Aménagement de la Guyane

TDCAUE: Taxe Départementale Commision Aménagement Urbanisme et Equipement

TDENS: Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles

TLE: Taxe Locale d'Equipement

PADD : Plan d'Aménagement durable

SEMSAMAR : Société d'Economie Mixte de Saint-Martin

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

BRGM: Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CACL : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

CAR-SPAW: Centre d'Activités Régional destiné à la mise en œuvre du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la zone Caraïbe (SPAW)

CCOG : Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

CNFPT: Centre National de la Fonction Publique Territoriale

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

EDF : Électricité De France

EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable

GES: Gaz à Effet de Serre

ONERC : Observatoire National sur les Effet du Réchauffement Climatique

PAE : Plan Administration Exemplaire

POS: Plan d'Occupation des Sols

SGAR : Secrétaire Général aux Affaires Régionales

SDD : Semaines du Développement Durable

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

S3RENR: Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables

Infrastructure et sécurité routières

APS: Avant Projet Sommaire

CEI: Centre d'Exploitation et d'Intervention

CETE: Centre d'Etudes Techniques

INC: Importé Non Conforme

KKF: Kamer van Koophandel en Fabrieken (Chambre de Commerce du Suriname)

PDMI : Programme De Modernisation des Itinéraires routiers

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PL: Poids Lourds

PRV : Polyester Renforcé de fibres de Verre

REC: Véhicule Reconstruit

RN: Routes Nationales

RRN: Réseau Routier National

SEBRAE: Service Brésilien d'Appui aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises

TP: Travaux Publics

TMD: Transport Materiel Dangereux

VSU : Aménagement Spécial en Auto-école

VL: Véhicules Légers

MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES

PAG : Parc Amazonien de Guyane

PNRG: Parc Naturel Régional de Guyane

SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIDE: Système d'Information documentaire sur l'Environnement

SINP : Systéme d'Information sur la Nature et les Paysages

ZNIEFF: Zones Naturelles d'Intérét Ecologique Faunistique et Floristique

FLEUVES, LITTORAL, AÉROPORTUAIRE, PORTUAIRE

AOT: Autorisation d'Occupation Temporaire

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CCIG : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane

DPF: Domaine Public Fluvial

DPM: Domaine Public Maritime

GPM: Grand Port Maritime

ONF: Office National des Forêts

RISQUES, ÉNERGIE, MINES ET DÉCHETS

AEX: Autorisation d'Exploitation

CODERST: Conseil de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques

CNDPS: Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

CdM: Commission des Mines

DCS: Dossier communal synthétique des risques majeurs

DDRM : Dossier Départemental sur les risques Majeurs

ICPE : Installation Classées pour la Protection de l'Environnement

PER : Permis de Recherche exclusif

PEX : Permis d'Exploiter

OIN: Opération d'Intérêt National

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

PPRL : Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

SDOM : Schéma D'Orientation Minière

SEVESO: Cette Directive fait suite au rejet accidentel de Dioxine en 1976 sur la commune de SEVESO en Italie. Ceci a incité les Etats européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs.

CONNAISSANCES ET STRATÉGIE DES TERRITOIRES

AUDèG : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

BTP: Bâtiments et Travaux

Publics

CPER : Contrat de Projets Etat

Région

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

PGTD : Plan Global des Transports et Déplacements

PO: Programme Opérationnel

SAR : Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane

SIG : Système d'Information Géographique

SITADEL: Sytème d'Information et de Traitement Automatisé des Données élémentaires sur les Logements et Locaux **SMVM** : Schéma de Mise en Valeur de la Mer

VRD: Voiries Réseaux Divers